



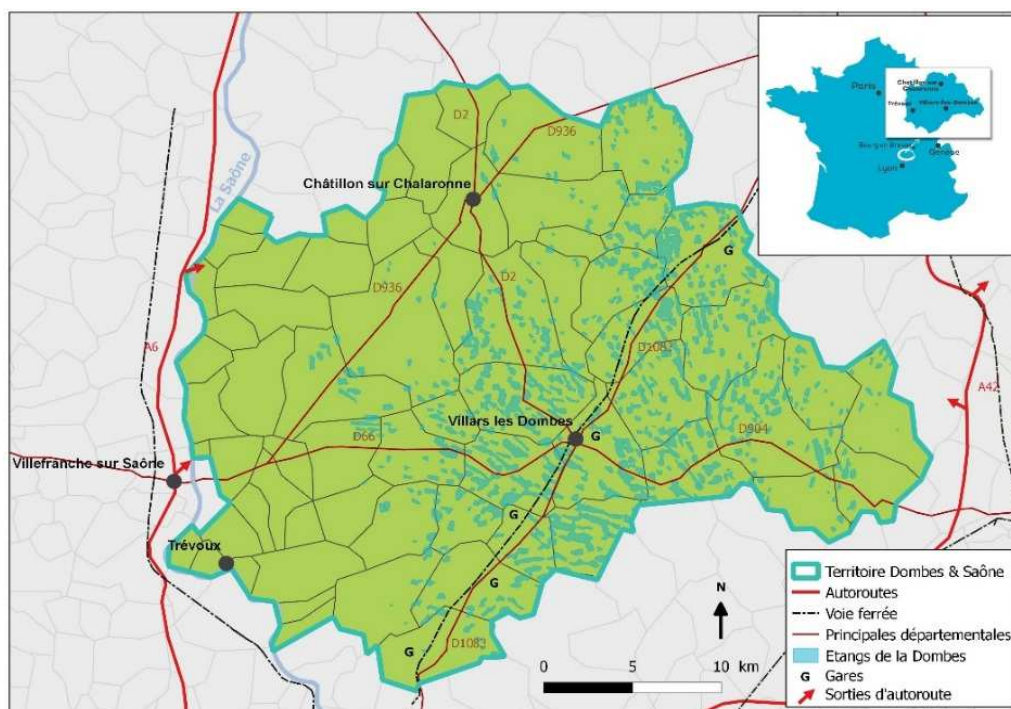
Projet agro
environnemental et
climatique Dombes
Saône

Octobre 2015

Table des matières

1.	Présentation générale du PAEC Dombes Saône	1
1.1	Syndicat mixte Avenir Dombes Saône : opérateur du PAEC.....	1
1.2	Périmètre du PAEC.....	2
1.3	Principaux partenariats mobilisés.....	2
2	Diagnostic du territoire Dombes Saône.....	2
2.1	Contexte géographique et pédoclimatique.....	2
2.2	Zonages et principales démarches régionales ou suprarégionales.....	3
2.3	Zonages.....	4
2.4	Démarches territoriales.....	4
2.5	Contexte agricole.....	5
2.6	Les milieux naturels et les paysages.....	7
2.7	Qualité des eaux.....	8
3	Stratégie du PAEC Dombes Saône	10
3.1	Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces identifiés dans le diagnostic..	10
3.2	Enjeux environnementaux, ZIP proposées et objectifs du PAEC.....	11
3.3	ZIP « Dombes Biodiversité »	12
3.4	ZIP « Dombes eau	14
3.5	ZIP « Formans Morbier »	18
4	Actions complémentaires aux MAEC.....	20
4.1	Principales actions complémentaires pour inscrire les changements de pratiques dans la durée	20
4.2	Autres actions complémentaires :.....	22
4.3	Articulation avec les autres démarches territoriales.....	22
5	Gouvernance, modalités de suivi et évaluation du PAE	23
5.1	Gouvernance.....	23
5.2	Suivi-évaluation du PAEC et perspectives.....	23
5.3	Perspectives à l'issu du PAEC Dombes Saône et conclusion	23
6	Budget prévisionnel et plan de financement	24
7	Annexes.....	27

1. Présentation générale du PAEC Dombes Saône



Carte1 : localisation du territoire Dombes Saône.

1.1 Syndicat mixte Avenir Dombes Saône : opérateur du PAEC

Le syndicat mixte avenir Dombes Saône (SMADS) regroupe 5 communautés de communes et 63 communes. Le territoire de la Dombes Saône se trouve aux portes de plusieurs grandes agglomérations :

- Lyon, Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse et Mâcon.

La principale vocation du syndicat mixte est le portage d'un projet de territoire. Deux outils financiers sont administrés et animés par le SMADS pour mettre en œuvre ce projet de territoire : le contrat de développement durable Rhône Alpes (CDDRA) et le programme Leader. La signature du CDDRA en juillet 2012, après deux ans d'élaboration, fait suite à une première contractualisation avec la Région Rhône Alpes sous la forme d'un CDRA (2005/2010). La part significative de l'enveloppe du CDDRA consacrée au soutien des projets agricoles et environnementaux (20%), témoigne de l'importance que les élus du syndicat mixte accordent à cette dimension du développement territoriale. Six fiches actions du CDDRA sont orientées sur le développement agricole et la préservation des milieux naturels du territoire : **voir annexe 1**.

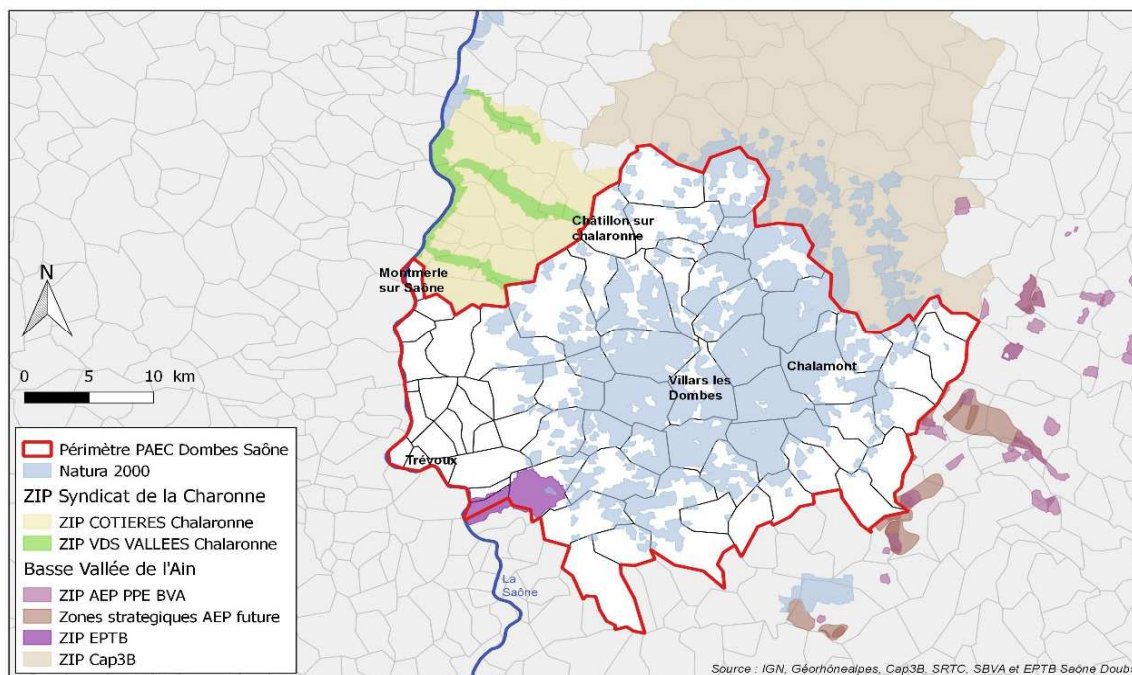
Le SMADS assure également la maîtrise d'ouvrage d'un ensemble de projet à dimension agricole ou environnementale :

- Animation d'une démarche pour le développement de l'agriculture biologique sur la Dombes et le val de Saône
- Création et diffusion d'un outil pédagogique pour la découverte des étangs de la Dombes
- Animation d'une démarche de valorisation de la viande bovine de Dombes
- Animation d'une instance de dialogue et d'échanges sur les projets innovants en lien avec les étangs de la Dombes : la commission étangs.

La candidature du syndicat mixte avenir Dombes Saône au présent appel à projet PAEC en tant qu'opérateur, reflète la volonté des élus locaux de mieux s'impliquer dans la gouvernance agro-environnementale du territoire. **Voir délibération en annexe 2 bis**

1.2 Périmètre du PAEC

Le périmètre du PAEC Dombes Saône a été défini en concertation avec les partenaires du projet et en cohérence avec la stratégie définie dans la partie 3. Bien qu'il ait été réfléchi en fonction des enjeux environnementaux qui caractérisent les différents secteurs de notre territoire, le périmètre du PAEC s'adapte aussi aux périmètres des ZIP des PAEC voisins.



Carte 2 : Périmètre du PAEC Dombes Saône et localisation des ZIP des PAEC voisins

Le périmètre du PAEC Dombes Saône, intègre l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 « étangs de la Dombes »: site Fr 8200 1635, à l'exception du secteur Nord/Est déjà intégré dans la ZIP eau du PAEC du bassin de Bourg en Bresse. A l'Est et à l'Ouest le périmètre du PAEC est délimité par le périmètre du syndicat mixte avenir Dombes Saône. Voir liste des communes du PAEC en **annexe 1 bis**. La communauté de communes du plateau de Miribel a pris une délibération pour intégrer le périmètre du PAEC **voir annexe 2 bis**. Celle de la plaine de l'Ain a manifesté son intérêt à travers une lettre de soutien.

1.3 Principaux partenariats mobilisés

Un comité technique et un comité de pilotage ont été créés pour l'élaboration de la présente candidature (**voir compositions en annexe 2**). La participation des organisations professionnelles agricoles et des opérateurs économiques a été essentielle pour la sélection des mesures. Cette candidature a été élaborée en interne avec l'appui d'une élève ingénieure de l'ISARA, stagiaire pendant six mois au syndicat mixte avenir Dombes Saône. Ce stage a permis de réaliser une enquête auprès d'un échantillon de 28 exploitants du territoire afin de caractériser leurs systèmes de production.

2 Diagnostic du territoire Dombes Saône

2.1 Contexte géographique et pédoclimatique

- Contexte géographique :

Le territoire du PAEC s'étend sur une grande partie du plateau dombiste. Les limites de ce plateau d'environ 100 000 hectares sont nettement marquées à l'Ouest par la plaine alluviale de la Saône, à l'Est par la vallée de l'Ain et au Sud par la vallée du Rhône. Les variations topographiques sont très peu marquées (240 à 309m) sur le plateau dombiste, en revanche les zones de ruptures de pentes sont visibles (50 à 100 m) sur les côtières de l'Ain, du Rhône et de la Saône. On compte 3 principaux bassins versants sur le territoire du PAEC (la Chalaronne, La Veyle et le Formans) et plusieurs bassins versants secondaires (La Sereine, le Cotey,...).

- Un contexte pédoclimatique particulier qui rend la gestion des terres compliquée

Le territoire se caractérise par un climat de type « océanique de transition continentale ». Les diagrammes climatiques de Villars-les-Dombes (ZIP Dombes eau) et de Trévoux (ZIP Formans/Morbier) (voir annexe 4) mettent en évidence les périodes les plus pluvieuses de l'année : mai/juin et d'août à octobre. La Dombes est principalement constituée de sols limoneux dégradés, lessivés, hydromorphes. Ces limons décalcifiés avec des taux de matières organiques relativement faibles (1.2 à 2 %) rendent les sols très sensibles à la battance et au tassement. C'est le « béton » du paysan dombiste. L'hydromorphie de surface de ces sols rend la gestion des terres compliquée lors des périodes pluvieuses. Ces deux caractéristiques dombistes (battance et hydromorphie) sont accentuées dans la partie centrale de la Dombes, dite humide, et s'atténuent lorsqu'on se dirige vers les périphéries du plateau. Elles sont ressenties par les agriculteurs de la Dombes centrale comme une contrainte importante pour le développement de certaines pratiques agricoles alternatives, comme le désherbage mécanique. A l'Ouest du plateau dombiste, sur la partie côtière de Saône, les sols présentent des bons potentiels agronomiques, parmi les meilleurs du département. Ils sont plus profonds, présentent des taux de Mo plus importants et sont moins soumis à l'hydromorphie et la battance. La disparition du maillage bocager et la non couverture des sols en hiver engendrent des phénomènes de ruissellement et d'érosion. Ce phénomène est aggravé dans les zones à fortes pentes, où les crues de certains cours d'eau peuvent prendre un caractère torrentiel. C'est donc au cours de ces périodes les plus humides (printemps et automne), et compte tenu des conditions pédologiques des zones Dombes et Bassin versant Formans/Morbier que les transferts de substances polluantes dans le milieu naturel sont potentiellement les plus importantes, car elles coïncident avec les périodes d'utilisation des produits phytosanitaires sur les cultures principales du territoire (voir chapitre 2.7 qualité de l'eau).

2.2 [Zonages et principales démarches régionales ou suprarégionales](#)

- **SDAGE**
Pour les quatre masses d'eau présentes sur le territoire (Chalaronne, Veyle, Serein/Cotey, Formans/Morbiers), les problématiques suivantes ont été identifiées dans le programme de mesures du SDAGE RMC :
 - Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques
 - Pollution par les pesticides
 - Menace sur le maintien de la biodiversité
 - Problème de transport sédimentaire

Sont présentées en **annexe 3** pour chacune des masses d'eau, les mesures complémentaires à ce programme.
- **SRCE**
Le schéma régional de cohérence écologique identifie la Dombes et le val de Saône comme les deux principaux réservoirs de biodiversité sur le territoire du PAEC Dombes Saône. **Voir carte 1 en annexe 5.** Plusieurs axes et fuseaux corridors sont indiqués pour assurer une continuité écologique au sein et entre ces deux réservoirs. Ils sont des axes de circulation entre les monts du Beaujolais et le plateau dombiste pour de nombreuses espèces.
- **Zone vulnérable Nitrates**
L'extension de la zone vulnérable nitrate en 2015 a abouti, sur le territoire du PAEC Dombes Saône, à un élargissement de la liste des communes concernées. Quatre nouvelles communes (Chalamont, Chatenay, Crans, et Rigneux le franc) ont été partiellement désignées en 2015. Au total, 29 communes du PAEC Dombes Saône sont intégrées à la zone vulnérable Nitrate, dont 4 partiellement. **Voir carte 2 en annexe 6.** Les exploitations concernées par le zonage, doivent notamment se mettre en conformité vis-à-vis de la réglementation pour le respect de périodes d'épandage, le respect d'équilibre de fertilisation, le respect de normes pour le stockage des effluents, et la couverture des sols. Pour certains élevages du territoire déjà fragiles, la mise aux normes des bâtiments pour le stockage des effluents, constitue des investissements lourds et difficilement supportables.
- **Ecophyto :**
Sur le territoire du PAEC, deux exploitations en grandes cultures, dont le lycée agricole de Cibeins, et une exploitation en polyculture élevage participent au réseau Ecophyto. Les essais menés et la dynamique

amorcée avec ces exploitations constituent des références locales qui pourront être valorisées dans le cadre d'une démarche d'accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques.

2.3 Zonages

- **Le site Natura 2000 FR 820 1635 « étangs de la Dombes »**

La grande richesse ornithologique de la Dombes a été reconnue avec la création en 2004 du site Natura 2000 « étangs de la Dombes ». Depuis le premier comité de pilotage en 2001, Natura 2000 en Dombes est porté par l'Etat. En effet, aucune collectivité n'a voulu assurer la présidence du comité de pilotage. En 2004, validation du document d'objectifs sur la base d'un périmètre de 12 000 ha n'incluant que les étangs. En 2006 le périmètre est étendu aux 200 mètres autour des étangs, soit 47 656 ha. Le DOCOB concerne uniquement les surfaces en étangs. En 2009, l'animation du site est confiée au binôme ONCFS – Chambre d'agriculture. En 2012, un projet d'élaboration d'une charte d'engagement Natura 2000, avec exonération Taxe foncière sur le foncier non bâti pour les signataires est engagé. Finalement, il n'aboutira pas à cause d'un manque de financement. Aujourd'hui, le site Natura 2000 souffre d'un manque d'animation et de moyens. Seuls deux comités de pilotage ont été organisés entre 2009 et 2015, et une dizaine de contrats a été signée depuis sa création. Les MAET signées entre 2007 et 2010 ont été le véritable outil de mise en œuvre du document d'objectif. Elles ont été animées par la CA01, les syndicats de rivières de la Chalaronne et de la Veyle. Voir bilan paragraphe 3.3.2

87% du site Natura 2000 est inclus dans le PAEC Dombes Saône. Le reste étant intégré au périmètre du PAEC du bassin de Bourg en Bresse. Les ZIP Dombes biodiversité, et Dombes Eau proposée dans le PAEC Dombes Saône ont été réfléchies en fonction des enjeux identifiés dans le DOCOB.

- **Les ZNIEFF du val de Saône :**

Sur le territoire du PAEC, au sein de cet espace remarquable que constitue le Val de Saône, quelques sites ont été identifiés pour leur très forte valeur écologique :

- ZNIEFF de type 1 « Lit majeur de la Saône » (01010009),
- ZNIEFF de type 1 « Iles et Prairies de Quincieux » (01010011)

L'enjeu sur ce secteur est de préserver ce vase d'expansion des crues, les aquifères pour l'alimentation en eau potable et maintenir ou restaurer les zones humides.

2.4 Démarches territoriales

Le territoire est concerné par diverses démarches territoriales qui partagent les mêmes objectifs que le PAEC. Celles-ci constitueront des leviers intéressants pour accompagner les agriculteurs vers une évolution de leurs pratiques.

- **Le CDDRA et le programme Leader Dombes Saône :**

Le syndicat mixte avenir Dombes Saône (SMADS) porte et anime le CDDRA, ainsi que le programme Leader en collaboration avec l'association de création du PNR Dombes. Le CDDRA arrivant à mi-parcours (2012/2018), le SMADS a engagé en 2015 un avenant au contrat pour réorienter son plan d'action. Le volet agricole du CDDRA, le PSADER, a ainsi été sensiblement revu pour être plus en lien avec le plan d'actions du programme Leader validé en février 2015 et qui sera opérationnel en 2016. Celui-ci s'appuie sur 2 axes : « changement de pratiques, préservation et valorisation des ressources » et « territorialisation des économies rurales ».

- **Gestion des rivières et des milieux aquatiques :**

Le territoire du PAEC est couvert par quatre démarches d'amélioration de la qualité de l'eau et de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versant de la Chalaronne, de la Veyle, de l'Ain et de la Saône. Les trois syndicats mixte et l'EPTB qui animent ses démarches, sont opérateurs, ou se portent candidat en 2016, de PAEC sur tout ou partie de leur territoire. Le plateau dombiste est couvert sur une grande partie par les contrats de rivières de la Chalaronne et de la Veyle. Le premier se termine en 2016, le second a commencé en 2015 pour une durée de 5 ans. Un travail important a été mené et sera poursuivi par ces deux structures pour accompagner les agriculteurs de la Dombes, vers une réduction de l'utilisation et des transferts de phytosanitaires dans le réseau hydraulique. Le syndicat de la Basse vallée de l'Ain, bien que marginalement concerné par le périmètre du PAEC, mène des actions similaires. L'EPTB Saône Doubs a animé, dans le cadre de ces travaux d'élaboration de son contrat vert et bleu, des études

sur les enjeux écologiques du bassin versants du Formans/Morbiers et une partie des bords de Saône (Genouilleux/Jassans). Ces différentes structures disposent d'agents compétents qui connaissent les problématiques agro-environnementales du territoire. Ils ont été étroitement associés à l'élaboration du PAEC Dombes Saône. Il est prévu de s'appuyer sur ces agents pour le montage des contrats et la mise en œuvre des actions complémentaires. Leur expérience sera un atout pour la bonne mise en œuvre du PAEC.

- **Projet du Parc naturel régional de la Dombes :**

Le projet de PNR en Dombes a été relancé en 2012. Le périmètre d'étude intègre la totalité du périmètre PAEC Dombes Saône. Une étude d'opportunité a rendu un avis favorable sur le potentiel de création d'un PNR sur la Dombes. Une association de préfiguration a été créée en fin d'année 2013 avec comme objectifs l'élaboration de la charte de territoire et la mise en œuvre d'actions de préfiguration. Compte tenu de certains points de blocages avec les acteurs socio-professionnels, ces travaux sont au ralenti. Une médiation animée par le Préfet de l'Ain et le Conseil Départemental de l'Ain est en cours.

2.5 Contexte agricole

- **Caractéristiques générales :**

La surface agricole totale du PAEC est de 63282 ha en 2010. La baisse de 4% de la SAU constatée entre 2000 et 2010 sur cette zone suit la même tendance que le département de l'Ain. Le nombre d'exploitation sur la même période a baissé de 29% sur le PAEC, et 35% à l'échelle du département. On comptait 1028 exploitations en 2010 sur les 68 communes du PAEC. (Source RGA 2010). **Voir caractéristiques générales en annexe 7.**

On distingue deux zones agricoles à l'échelle du PAEC Dombes Saône, qui se différencient par leurs contextes pédoclimatiques : La Dombes et la côtère de Saône. Voir caractéristiques générales des deux zones **en annexe 8 et 9.**

- **La Dombes : Pisciculture, fragilité de la production bovine et reconversion céréalière.**

L'activité agricole dombiste est étroitement liée à la présence des étangs. Le système hydrologique développé par l'homme au XIII^{ème} siècle (voir description en 2.6) a rendu cultivable les terres dombistes et a permis de développer une activité piscicole, emblématique de la Dombes. La Dombes est la première région française de pisciculture d'étangs. Environ 1000 tonnes de poissons sont produites chaque année. Les étangs sont en production piscicole pendant trois à quatre ans, puis font l'objet d'une culture de céréales lors de l'année d'assez.

En Dombes, on distingue deux zones. Au nord de Villars-les-Dombes, ce secteur est resté un lieu important de polyculture-élevage. Au sud, l'orientation technico-économique des exploitations s'est dirigée depuis la fin des années 90 vers les grandes cultures. Dans un contexte de fragilité économique de la filière lait, le potentiel agronomique des sols en périphérie du plateau et les cours attractifs des céréales, ont permis à la Dombes de devenir une zone de production céréalière majeure en région Rhône Alpes. Le nombre d'exploitation dans la zone Dombes a diminué de 26% entre 2000 et 2010. Les surfaces en herbe ont diminué d'environ 13 % entre 2000 et 2014 alors que les surfaces en céréales et oléo-protéagineux se stabilisaient pour représenter 67% de la SAU en 2014. En 2014 le maïs est la culture majoritaire du territoire, avec plus de 37% de la SAU. Les prairies permanentes et temporaires recouvrent quant à elles près de 9% et 14% de la SAU. Entre 2000 et 2010, les effectifs bovins ont diminué de 12% et la taille moyenne des troupeaux par exploitation est passée de 71 UGB à 95 UGB. Ces chiffres confirment les observations de terrain sur l'agrandissement des exploitations (accroissement des formes sociétaires) et une intensification des systèmes de productions.

- **La zone côtère de Saône : fort potentiel agronomique et pression urbaine**

On appelle « côtère de Saône » la périphérie Ouest du plateau dombiste, depuis les derniers étangs de la Dombes jusqu'à la plaine alluviale de la Saône. Elle connaît une pression urbaine forte ; en témoigne la baisse de 11% de la SAU entre 1988 et 2010. La reconversion céréalière des élevages sur la zone côtère de Saône a été amorcée il y a plus longtemps et a été plus forte qu'en Dombes. Le très bon potentiel agronomique des sols de la côtère de Saône ont en fait, avec la Plaine de l'Ain, la principale zone de production céréalière du département et de la Région. Le nombre d'exploitation dans la zone côtère a diminué de 36% entre 2000 et 2010. Les surfaces en prairies permanentes ont diminué d'environ 22 %

entre 2000 (8%/SAU) et 2014 (2%/SAU) alors que les surfaces en céréales et oléo-protéagineux passaient de 70 % de la SAU en 2000 à 71% de la SAU en 2010.

- **Principales caractéristiques des systèmes d'exploitations du territoire (SAU, IFT, taux herbe/SAU, maïs ensilage/ surface fourragère principale,...)**

L'enquête réalisée entre février et juillet 2015 auprès d'un échantillon de 28 exploitations du territoire a permis de caractériser leurs systèmes de productions. L'échantillon ne constitue pas une représentation statistique de la diversité des exploitations du territoire, mais aux dires du comité technique, est assez fidèle à la réalité. Volontairement cet échantillon est constitué d'exploitations orientées sur les trois principales productions du territoire (bovins lait, bovins allaitants, grandes cultures). **Un tableau joint en annexe 10 présente les principales caractéristiques de ces systèmes.**

- Elevage bovin allaitant : 2 principaux systèmes de production :
 - Système « élevage basé principalement sur l'engraissement »
 - Système « élevage naisseur engraisseur »
- Polyculture Elevage bovins lait : 2 grands types de système de production :
 - Exploitations avec faible combinaison des productions végétales et animales
 - Exploitations avec une plus forte combinaison des productions végétale et animale
- Les exploitations spécialisées en grandes cultures :

Les exploitations spécialisées en grandes cultures se situent principalement dans le Sud de la Dombes et sur la zone côtière de Saône. Les systèmes de productions de ces deux zones ne présentent pas de distinctions particulières. La qualité agronomique des sols de la côtière assurent des rendements moyens sensiblement plus élevés :

Cultures	Rendements moyens (qtx/ha) par zone	
	Côtière de Saône	Dombes
Blé	80	70
Maïs	105	90
Colza	35	30

Tableau 2 : rendements moyens des cultures conventionnelles sur les zones Dombes et côtière de Saône. Source : étude sur le développement de l'AB sur le territoire Dombes Saône, 2014, Avenir Dombes Saône.

On distingue trois grands types de systèmes de production pour les exploitations céréalières avec ou non un atelier volaille : Les caractéristiques de ces systèmes sont présentées **en annexe 11**.

- Exploitations céréalières de petite taille :
- Exploitations de grande taille avec en parallèle un atelier volaille :
- Exploitations céréalières de grande taille avec une diversité de cultures

Productions biologiques :

Selon une étude sur le développement de l'agriculture biologique menée en 2014 par le syndicat mixte avenir Dombes Saône, on compte sur le PAEC 17 exploitations en AB dont 10 en production maraichères, 5 en céréales, 2 en bovins allaitants et 1 bovins lait. Au total, ces productions biologiques représentent environ 850 hectares. Sur Fareins et Chaleins, deux fermes céréalières ont fait un diagnostic de conversion en 2012. Elles sont, du fait de leurs pratiques, très proches du bio et dans une stratégie de réflexion par rapport à l'AB. Ce qui fait un potentiel de 150 ha environ.

- **Emploi et filière : Des opérateurs économiques qui jouent un rôle majeur dans le conseil technique**

De par sa situation géographique le territoire Dombes Saône bénéficie de la proximité d'opérateurs économiques majeurs dans la collecte des productions agricoles et l'agrofourniture. Ceux-ci représentent de nombreux emplois sur le territoire. La filière lait peut s'appuyer localement sur la présence d'un industriel important, le groupe Bongrain. Il exploite deux usines de transformation, dont une à Servas, qui produit notamment le Bresse bleu. Depuis la disparition de l'URCVL, la coopérative Bressor collecte

environ 70% des volumes de lait produits sur le territoire. Le reste est collecté par les entreprises Guilloteau, et Sodial. Pour la viande bovine, la coopérative Bovicoop assure la majorité des débouchés pour les veaux, broutards, bœufs et vaches de réforme. Un abattoir d'envergure est situé à Bourg en Bresse. Un autre de plus petite capacité et porté par des agriculteurs est en projet à Ceyzariat. Biolait et Unebio sont les deux structures assurant la collecte des productions biologiques.

Pour la production de céréales et oléo-protéagineux, la coopérative Terre d'alliances et les établissements Bernard dont le siège est situé à Saint André de Corcy, sont les deux principales structures assurant la collecte. Leurs techniciens sont également les principaux conseillers techniques et agronomiques des agriculteurs pour les productions végétales. L'entreprise Moulin Marion, située à Saint Jean sur Veyle, collecte les productions céréalières biologiques.

2.6 [Les milieux naturels et les paysages](#)

- **La Dombes**

Une biodiversité remarquable

Zones humides classées site Natura 2000 au titre des directives oiseaux et habitats depuis 2004, la Dombes est une zone de migration et de reproduction majeure pour de nombreux oiseaux, mais mis à mal par l'évolution du contexte technico-économique des exploitations agricoles.

L'étang dombiste, organisé en véritables chaînes d'étangs alimentées par la pluie, présente un profil assez plat et des eaux peu profondes qui permettent le développement de différentes ceintures végétales organisées selon les hauteurs d'eau. Chacune de ces formations végétales, en offrant « gîte et couvert » contribue à la diversité des peuplements d'oiseaux : canards, mouettes et guifettes, hérons, foulques, grèbes, ou encore limicoles, martins pêcheurs et passereaux. L'étang est l'écosystème principal de la Dombes et lui confère son identité, mais de nombreux oiseaux ont besoin des zones terrestres qui sont autour des étangs. Le canard chipeau et la bergeronnette printanière nichent dans les prairies de fauche. L'extraordinaire diversité de l'avifaune ne doit pas occulter les autres richesses écologiques de la Dombes. Une trentaine d'espèces végétales protégées sont présentes de façon commune sur les étangs et les espaces environnants ainsi que plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire (leucorrhine à gros thorax, cuivre des marais, Murin à oreilles échancrées,...).

Un agroécosystème perturbé

Grâce à son utilisation des surfaces herbagères, l'élevage bovin a toujours joué un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes dombistes, notamment pour la nidification des canards. Mais la pénibilité du travail, les lourds investissements nécessaires à la mise aux normes des bâtiments d'élevage et le contexte économique très instable de la filière lait ont, depuis une vingtaine d'années, engendré de nombreuses reconversions céréalières des exploitations.

La reconversion céréalière des élevages et l'évolution des systèmes de production (l'ensilage d'herbe ou de maïs se diffusant progressivement pour l'alimentation des animaux), ont eu pour conséquences de fragiliser les écosystèmes.

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs études témoignent de la baisse importante de cette biodiversité, et notamment celle des oiseaux d'eau. L'évolution des populations de canards est particulièrement révélatrice de l'état écologique des étangs. En moyenne la Dombes a connu une diminution des populations de canards nicheurs de 85 % entre les années 60 et 2000. La baisse du Colvert, dont les effectifs nicheurs ont été divisés par dix en quarante ans, est spectaculaire. Certaines espèces comme la sarcelle d'été ou le canard souchet, dont les couples nicheurs se comptaient par centaines dans les années 70, ne sont désormais presque plus observées en Dombes. De nombreuses hypothèses existent pour la diminution de la reproduction des canards en Dombes. La progressive reconversion des surfaces en herbe en cultures, le développement des fauches précoces et certaines pratiques de chasse ont joué un rôle dans cette dynamique. La diminution des zones de nidification a renforcé l'impact des prédateurs qui participent fortement à la destruction des couvées de canards.

Un système hydrographique dense

La Dombes comptant très peu de sources, un système hydrographique très dense composé d'ouvrages et de plusieurs centaines de kilomètres de fossés, a été créé par l'homme pour permettre la collecte, la circulation et le partage de l'eau. Ce système multiséculaire a permis à la fois d'alimenter en eau les étangs mais également de drainer les terres environnantes, rendant ainsi leur exploitation agricole possible. Ce système hydrographique se caractérise par une forte connectivité entre les zones terrestres et humides et facilite le transfert des résidus phytosanitaires depuis les terres agricoles vers les étangs. La dégradation de la qualité de l'eau des étangs peut expliquer la dégradation de certains habitats et les fortes

diminutions des populations d'oiseaux associés (ex Guiffette moustac : sterne qui installe son nid sur la végétation flottante des étangs).

La Veyle prend sa source dans l'étang Magenet sur la commune de Chalamont et la Chalaronne dans l'étang petit Glareins sur la commune de Lapeyrouse. Environ la moitié de leur bassin versant se situe sur le plateau dombiste. Ces deux rivières sont les exutoires de la quasi-totalité des chaînes d'étangs de la Dombes. La limitation des transferts de polluants agricoles dans le réseau hydrologique est donc un enjeu à la fois pour les étangs mais également pour la qualité des eaux et le bon état écologique de ces deux rivières.

Le val de Saône

Le val de Saône est une plaine alluviale parmi les mieux conservées de France, un couloir migratoire et une zone de nidification importants. L'EPTB Saône Doubs a commandé en 2013 un diagnostic fonctionnel sur une partie des bords de Saône, entre Jassans-Riottier et Genouilleux, a permis de mettre en évidence des habitats naturels diversifiés (lônes, mares, fossés) et de nombreuses espèces rares (fritillaire pintade, laïches à épis noirs, Cenanthe à feuille de Silaüs, courlis cendré, leste verdoyant). Dans la partie du val de Saône intégrée dans le PAEC Dombes Saône, les prairies inondables habitats emblématiques du val de Saône, ne sont plus qu'à l'état résiduel. Elles ont été largement retournées en même temps que les élevages disparaissaient de cette partie du territoire. Sur ce secteur, la biodiversité est donc davantage associée aux milieux de francs bords de la Saône, aux espaces boisés et au maillage bocager, qui a été très fortement dégradé au cours des trente dernières années.

Les rivières Formans et Morbier :

Ces deux rivières forment un bassin versant de 96 km² situé au Sud/Est du département de l'Ain et intégralement couvert par le PAEC Dombes Saône. 80 % de ce bassin versant est couvert par des surfaces agricoles. Jusqu'en 2013 ce bassin versant était orphelin de contrat de rivière. Il a été intégré depuis au contrat de vallée inondable de la Saône, porté par l'EPTB Saône Doubs. A sa demande, une étude a été menée en 2013 pour faire un état des lieux du bassin versant et proposer un plan d'action. Globalement, à l'échelle du bassin, les peuplements piscicoles sont perturbés, peu diversifiés, sous-abondants et dominés par des espèces ubiquistes et résistantes. Les espèces sensibles comme la truite et le chabot présentent des difficultés à effectuer leur cycle biologique dans les milieux présentant pourtant une bonne diversité d'habitats ; preuve de la dégradation généralisée de la qualité de l'eau. 27 Zones humides ont été identifiées sur le bassin versant. Elles sont essentiellement situées le long du Morbier et Formans. Malgré une forte pression anthropique (pollution, drainage), certaines sont remarquables et présentent une faune et flore patrimoniales à préserver (prêle d'hiver, pourpier d'eau, pulicaria commune, cardère poilue, agrion de mercure, cuivré des marais,...)

La question de la qualité physico-chimique de l'eau est essentielle dans la recherche d'un bon état écologique du Formans et du Morbier. L'agriculture semble être la principale source de pollution des eaux superficielles de ce territoire¹. L'enjeu est donc de limiter les transferts de polluants aux cours d'eau provenant du lessivage des terres agricoles par la mise en place de zones tampons (bandes enherbées, couverts intercultures, haies, zones humides,...). Ces aménagements pourraient en outre apporter des réponses aux problèmes d'érosion et d'inondations auxquels sont confrontées les communes riveraines de ces cours d'eau. Le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique a d'ailleurs engagé un travail avec les agriculteurs du secteur pour implanter des couverts permanents sur les zones les plus sensibles à l'érosion.

2.7 Qualité des eaux

L'ensemble du territoire est couvert par la zone d'action prioritaire à enjeu eau. En effet le territoire connaît une pression phytosanitaire relativement forte, d'origines diverses (usages agricoles et non agricoles) Voir **carte 3 en Annexe 11 bis** .

- **Le système hydrographique de la Dombes**

La Chalaronne et la Veyle présentent des problèmes de qualité du fait de leurs bassins versants atypiques. En effet, ces deux rivières ne disposent pas de source : ce sont des étangs qui forment leur tête de bassin. Par conséquent, les effluents domestiques sont faiblement dilués en été. Les matières organiques et

¹ Source : Etat des lieux des bassins versants du Formans Morbier et Grand Rieu, EPTB Saône Doubs

oxydables ainsi que les matières azotées sont les principales substances posant problème. Le Carbone Organique Dissous (COD) et les valeurs d'oxygène très faibles (en lien avec le fonctionnement des étangs) sont les paramètres déclassants les plus souvent incriminés. Par ailleurs, les produits phytosanitaires impactent fréquemment la qualité de l'ensemble des bassins versants, que ce soit sur la Dombes ou sur l'aval.

Depuis 2013, L'ONCFS² conduit un programme de restauration écologique des étangs du bassin versant du grand Birieux (BVGB). Cette étude est effectuée en partenariat avec l'ISARA, l'IRSTEA et la Chambre d'agriculture de l'Ain, pour déterminer les facteurs influençant le développement des herbiers et des algues, essentiels au bon fonctionnement écologiques des étangs. Un échantillon comparatif composé d'étangs extérieurs au bassin versant, suivi dans le cadre du PEP aquacole a été intégré. A cet effet un ensemble de prélèvements et d'analyses de la qualité de l'eau du bassin versant a été effectué. Les résultats de ces études, toujours en cours, montrent que ce sont les substances herbicides qui sont majoritairement rencontrées dans les prélèvements (**voir figure 3 en annexe 11**). Les principales matières actives des herbicides retrouvées, et ayant un impact sur la qualité de l'eau sont présentées dans la figure 6 Certaines concentrations avoisinent les seuils d'effet, et ont une influence néfaste sur les algues, et sur l'ensemble de l'écosystème qui en découle.

	Concentrations max quantifiées en µg/l	
	2013	2014
BVGB	chlortoluron : 4,51 (26 mars) s-métolachlore : 2,00 (21 mai) 2,4-mcpa : 1,69 (6 mai)	isoproturon : 0,51 (24 mars) sulcotrione : 0,50 (16 juin) chlortoluron : 0,36 (24 fév)
RP	acétochlore : 3,40 (21 mai) s-métolachlore : 3,40 (21 mai) diméthénamide : 3,30 (21 mai)	chlortoluron : 0,62 (14 fév) dicamba : 0,13 (20 juin) s-métolachlore : 0,097 (16 mai)

Figure 6: Synthèse des résultats des prélèvements 2013-2014, source : ONCFS, station de Birieux.

Les matières actives des herbicides de culture de printemps, le métolachlore, le sulcotrione et l'acétochlore correspondent au premier passage en prélevé du maïs (fin avril généralement où les parcelles sont ainsi à nues et sont particulièrement sensibles au phénomène de lessivage) ainsi qu'au second traitement dit de rattrapage, assez fréquent en Dombes du fait de l'humidité locale et de la résistance croissante des adventices de culture (passage généralement de fin mai à juin). Les matières actives des herbicides de culture d'hiver (le chlortoluron et l'isoproturon) correspondent également aux passages de prélevée effectués. **Voir calendrier des prélèvements en figure 4, annexe 11**. Les résultats de ces études mettent en évidence des variations importantes d'une année à l'autre, des concentrations retrouvées dans le réseau hydrographique dombiste. La pluviométrie est déterminante dans le niveau de transfert des produits phytosanitaires depuis les surfaces agricoles jusqu'au système hydrographique. L'année 2013, à la pluviométrie exceptionnellement élevée entre février et juillet, présentent des concentrations en phytosanitaires dans les eaux des étangs, nettement supérieures à celle de 2014.

Mais dans le contexte dombiste, la pluviométrie n'est pas le seul facteur déterminant dans le transfert des produits phytosanitaires. Des études ont démontré le rôle de la densité et de la connectivité des parcelles présentes sur le territoire, qui « contrôlent le degré d'exposition des étangs au danger potentiel [...] des matières actives »³. Ainsi la couverture des sols, la présence de zones tampons (bande enherbées, zones humides,..) et la proximité entre étangs et parcelles influent fortement sur le transfert.

De plus la diminution de parcelles herbagères au profit des grandes cultures céréalières semblerait avoir un impact néfaste sur la qualité de l'eau des étangs. Effectivement des analyses ont souligné la présence de matières actives en plus grand nombre et en plus grande concentration dans les zones à dominante céréalière plut qu'en zone herbagère.

Il est ainsi important dans la stratégie du PAEC d'engager une réduction à la source des produits

² Organisme National de la Chasse et la Faune Sauvage

³ Vallod, D., M. Flandin, P. Chavallard, L. Fourrié, and B. Sarrazin, 'Etude des facteurs de transfert des Produits phytosanitaires vers des étangs piscicoles en Dombes

phytosanitaires. Il sera aussi nécessaire de travailler en parallèle sur la réduction de la pollution diffuse avec une couverture des sols, un assolement et une rotation plus diversifiée, la mise en place de rigole de dispersion et de bandes enherbées (pour ralentir l'eau dans son cheminement à l'étang), etc.

- **Le bassin versant Formans Morbier**

Les données concernant la qualité des eaux superficielles du bassin versant Formans Morbier sont peu nombreuses. En 2006, la qualité physico chimique du Morbier est qualifiée de « Bonne » par rapport à l'altération pesticide. Deux molécules ont été identifiées, il s'agit de l'atrazine (herbicide) et de son produit de dégradation la déséthyl atrazine. Les eaux superficielles du Morbier sont classées de « Bon » à « très Bon » selon le référentiel DCE. D'après les rapports du « suivi de la qualité des eaux superficielles du département »⁴, les eaux du Formans sont contaminées par les pesticides sur toutes les années de suivi. Le nombre de molécules recensées par années est élevé et la contamination est régulière. Les molécules régulièrement retrouvées sont l'atrazine, le glyphosate et son produit de dégradation, l'AMPA. La qualité des eaux superficielles du Formans est « mauvaise » à « moyenne » selon le référentiel DCE. Les principaux paramètres déclassant les matières organiques, azotées, phosphorées et les produits phytosanitaires. Les eaux superficielles du Formans font apparaître également des pollutions métalliques et au PCB, sont les sources semble être industrielles et domestiques.

- **Eaux souterraines :**

Deux principales nappes d'eau souterraine sont présentes sur le territoire : la nappe d'accompagnement de la Saône et celle des cailloutis de la Dombes. Des pesticides azotés sont présents au niveau des captages de Massieux, de Civrieux et du point de Trévoux. Les valeurs enregistrées sur l'année 2011 sont légèrement moins élevées qu'en 2008 pour Massieux et Civrieux, alors qu'elles ont augmenté à Trévoux.

3 Stratégie du PAEC Dombes Saône

3.1 Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces identifiés dans le diagnostic

Habitats et espèces	
Atouts	Faiblesses
Une zone humide de 12 500 hectares d'étangs inscrit comme site Natura 2000 « étangs de la Dombes » aux titres des directives « oiseaux » et « habitats »	Aucune collectivité volontaire pour piloter Natura 2000
Un système hydrographique dombiste très dense, qui permet la circulation de l'eau entre les différents milieux (parcelles agricoles, étangs, rivières)	Perturbation des milieux et dégradation des habitats spécifiques pour la nidification (prairies, herbiers)
Le Formans Morbier : Un bassin versant intégralement inclus dans le PAEC	Facilité de transfert des produits phytosanitaires dans le réseau hydrographique
Une connaissance fine des milieux et des espèces	Intensification des élevages bovins (fauches multiples et précoces) et diminution de leur part d'herbe dans la SAU
27 zones humides, dont certaines avec une faune et flore patrimoniale	La qualité des eaux superficielles du Formans est « mauvaise » à « moyenne »
Une activité d'élevage bovin étroitement liée à la biodiversité	Forte pression anthropiques sur les zones humides (pollution, drainage)
Opportunités	Menaces
Des outils financiers mobilisables pour la préservation des habitats et espèces	Accentuation de l'intensification et de la reconversion céréalière des élevages bovins
Valorisation touristique de la biodiversité dans le cadre d'un projet de territoire	Diminution des populations d'oiseaux
Une échelle d'intervention qui peut permettre d'obtenir des résultats probants et rapides	Inadaptations des systèmes agricoles face aux changements climatiques : fortes précipitations du printemps 2013, canicule de l'été 2015 = baisse des rendements céréales
Valorisation du rôle de l'élevage sur le territoire	Banalisation de la biodiversité
Potentialité de développement de l'AB	Accroissement de la pression urbaine

	Zips Dombes eau et biodiversité		Zip Formans Morbier		Toutes les Zip
--	---------------------------------	--	---------------------	--	----------------

⁴ Source :Données transmises par le CG01 pour l'état des lieux des bassins versants du Formans Morbier et Grand Rieu, EPTB Saône Doubs

Systèmes agricoles	
Atouts	Faiblesses
Très bon potentiels agronomiques des sols de la côtiers de Saône	Contexte pédoclimatique qui rend difficile certaines interventions dans les parcelles
Tradition d'élevage bovin en Dombes	Une stratégie fourragère des élevages bovins très axée sur le maïs
Des exploitations pilotes en matière de pratiques alternatives	Peu de diversification dans les productions (végétales et animales) et des assolements, globalement, peu diversifiés en grande culture
	Fluctuation des cours de la viande, du lait et des céréales
	Diminution de 22% des prairies permanentes entre 2000 et 2010
Opportunités	Menaces
Constituer un réseau de fermes référentes en agroécologie	Fragilité économique des exploitations bovines
Une recherche de l'autonomie alimentaire des exploitations bovines	Contexte politico-économique peu favorable aux démarches agro-environnementales et blocage psychologique sur le développement de l'AB
Atteindre la performance économique par la performance environnementale	Changement climatique

Stratégie commerciale et environnement technique des exploitants	
Atouts	Faiblesses
Un réseau développé de points de vente collectifs et à la ferme	Peu de transformation à la ferme des productions laitières
Proximité des opérateurs économiques (Etb Bernard, Terres d'alliances, Bressor)	Fort dépendance commerciale des éleveurs de Bressor vis-à-vis au groupe Bongrain
De nombreux techniciens agricoles	Triple rôle des opérateurs économiques ; collecte, fourniture et conseil agronomique
Proximité de grandes agglomérations	Des exploitants jamais confrontés aux MAE
Opportunités	Menaces
Réunir les partenaires pour travailler collectivement à une évolution des pratiques	Désengagement du groupe Bongrain sur les sites de l'Ain
Diversifier les productions pour atteindre les marchés de proximité (RHD, agglomérations voisines,...)	Perte de part marché du Bresse Bleu
Effet moteur d'un opérateur économique pour le développement d'une production bio	

	Zips Dombes eau et biodiversité		Zip Formans Morbier		Toutes les Zip
--	---------------------------------	--	---------------------	--	----------------

3.2 [Enjeux environnementaux, ZIP proposées et objectifs du PAEC](#)

Vu les éléments de diagnostics présentés et synthétisés dans le tableau précédent, trois enjeux ont été identifiés et validés par le comité de pilotage du PAEC Dombes Saône :

- Préservation de la biodiversité des étangs de la Dombes
- Amélioration de la qualité de l'eau dans le réseau hydrographique dombiste
- Amélioration de la qualité de l'eau dans le bassin versant Formans Morbier

Trois zones d'intervention prioritaire (ZIP) sont proposées pour répondre à chacun de ces enjeux :

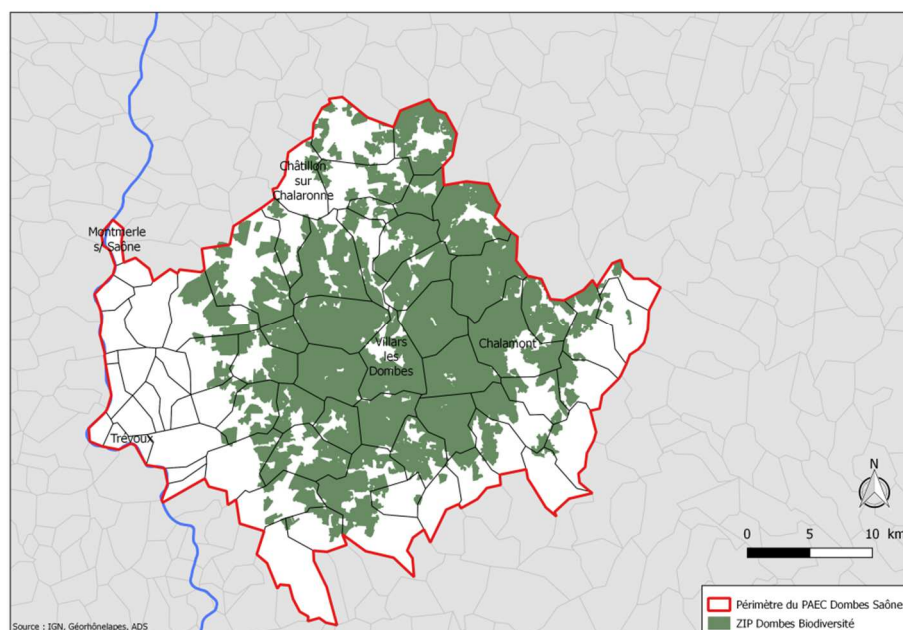
- ZIP Dombes biodiversité
- ZIP Dombes eau
- ZIP Formans Morbier

Compte tenu de l'historique du territoire pour la contractualisation de MAET en Dombes, il a été prévu deux années de contractualisation, en 2016 et 2017 sur les ZIP Dombes biodiversité et Dombes eau. En revanche, sur la ZIP Formans Morbier, trois années de contractualisation ont été prévues.

3.3 ZIP « Dombes Biodiversité »

3.3.1 Périmètre et articulation avec la ZAP Régionale

Cette ZIP est dans une très large proportion calquée sur le périmètre du site Natura 2000 « étangs de la Dombes ». Afin de ne pas complexifier la contractualisation des mesures, les îlots partiellement inclus dans le zonage N 2000, ont été intégrés dans leur totalité à la ZIP. Cette proposition a été validée par les services de la DDT de l'Ain. **Voir carte 3 des îlots concernés en annexe 12.**



La zone d'intervention prioritaire « Dombes biodiversité » est intégralement comprise dans la ZAP régionale biodiversité. **Voir carte 4 en annexe 12.**

3.3.2 Bilan des MAET sur la ZIP Dombes biodiversité

Deux types de mesures ont été proposés sur le territoire de la Dombes. Les MAET « biodiversité », ayant pour objectif prioritaire de maintenir et développer des milieux à intérêt, essentiellement, ornithologique. Les MAET à « enjeux Eau », ayant pour objectif d'assurer la qualité des eaux de ruissellement qui remplissent les étangs et maintenir une mosaïque d'habitats naturels en périphérie d'étangs (haies, fossés...) **voir liste des mesures et détail des contractualisations en annexe 13.**

Au terme de deux années de contractualisation (2007/2008) 118 agriculteurs se sont engagés à l'échelle du site Natura 2000 Dombes sur des MAET. Pour l'ensemble des mesures le rapport surface engagée/surface éligible est faible. En revanche le nombre d'agriculteurs s'étant engagés (118/900) est important. 1.57 millions d'euros ont été mobilisés pour le financement de ces 8 types de mesures.

Deux mémoires de fin d'étude apportent des analyses sur l'impact des MAET sur les exploitations en Dombes (Y DREVILLON) et sur l'efficacité des MAET Dombes sur la biodiversité (Q MARTINEZ). **Une synthèse est présentée en annexe 13.**

- **Enseignements à tirer des MAET retour à l'herbe et retard de fauche**

A l'échelle du site Natura 2000 Dombes (47656 ha), il est évident que les 265 hectares de prairies réimplantées avec retard de fauche et les 134 hectares de retard de fauche contractualisés entre 2007 et 2009 sur prairies existantes, ne pouvaient à eux seuls enrayer la dynamique de chute des populations de canards nicheurs.

Les résultats de l'étude de 2010 coïncident avec les témoignages des exploitants enquêtés en 2015 pour préparer ce dossier. Pour les polyculteurs éleveurs dombistes, l'augmentation de la part d'herbe dans la SAU nécessite souvent une réorganisation importante du système de production. Pour ne pas freiner la contractualisation de mesures semblables dans le PAEC, cette réorganisation devra être accompagnée d'un point de vue technique et agronomique sur l'exploitation. Le retour des exploitants sur la mesure retard de fauche illustre bien la nécessité de les conseiller sur des mélanges prairiaux adaptés permettant de maintenir une qualité et quantité fourragère tout en garantissant des conditions favorables à l'installation à la nidification des anatidés. La conclusion des résultats de l'étude mélanges prairiaux est attendue fin 2015.

L'étude de Q MARTINEZ a montré les limites de ces mesures dans le contexte agricole dombiste. Celle de Y DREVILLON a montré la difficulté des exploitants à intégrer ces surfaces en herbes dans leur système de production.

Pour autant ces mesures doivent être reconduites sur le territoire dombiste. Premièrement parce qu'avec des ajustements agronomiques et une localisation pertinente, elles peuvent contribuer à recréer des zones de nidification pour les anatidés. Deuxièmement, parce que complétées d'un accompagnement technico-économique des exploitants insérant mieux ces mesures dans la stratégie de l'exploitation, elles permettront de maintenir des pratiques alliant performance écologique et environnementale sur un territoire qui a besoin de ce type de références.

3.3.3 Objectifs et MAEC proposées sur la ZIP Dombes biodiversité

L'objectif sur cette ZIP est de **développer sur le site Natura 2000 « étangs de la Dombes » une mosaïque de prairies fauchées tardivement, présentant à la fois des intérêts écologiques et économiques pour l'exploitant**. Pour atteindre cet objectif deux MAEC, retenues par le comité de pilotage, seront proposées à la contractualisation sur la ZIP Dombes Biodiversité. Différentes actions complémentaires spécifiques à cet objectif ou communes à d'autres objectifs du PAEC seront mises en œuvres au cours des cinq prochaines années. Une coordination avec le PAEC du bassin de vie de Bourg en Bresse a été effectuée pour assurer une continuité sur l'ensemble du site Natura 2000. Les deux mesures présentées ci-dessous seront également proposées dans la ZIP Eau de ce PAEC Bressan.

- **Mesure Herbe 6 « retard de fauche sur prairies et habitats remarquables »**
- **Combinaison mesures « Couvert 6 et Herbe 6 « création et entretien d'un couvert herbacé avec retard de fauche »**

Même si les dates de fauches varient d'une année à l'autre en fonction de la météo, nous constatons de manière générale, que les exploitants de la Dombes fauchent pour l'ensilage/enrubanne aux alentours de début mai - fin mai et fin mai – début juin pour le foin. **Le tableau 5 en annexe 13 les dates de fauches en « année moyenne »**. Ces périodes sont trop précoces pour permettre aux anatidés de terminer leur cycle de reproduction. Par exemple, pour le canard « Chipeau » (anatidé à la nidification tardive), 72 % des œufs éclosent en date du 20 juin ; 85 % éclosent au 1er juillet et 100 % en date du 15 juillet. La mesure Herbe 06 pourra donc être proposée individuellement pour des engagements sur prairies existantes. En accord avec les services de la DDT de l'Ain, la date de fauche à respecter sera définie durant l'automne 2015, ceci afin de laisser le temps au groupe d'experts suivant le programme « mélanges prairiaux dombistes » de finaliser leurs conclusions. Le plan de financement a été calculé avec un retard identique à celui imposé dans les MAET, à savoir 30 jours. L'engagement du retard de fauche sur la parcelle devra faire l'objet d'une localisation pertinente définie par l'agriculteur et l'animateur. Il est conseillé, conformément aux conclusions de l'étude citée précédemment, que l'engagement **porte au minimum sur 4 hectares d'un seul tenant**. Ces adaptations locales seront indiquées ultérieurement dans la notice de la mesure.

La mesure couvert 06 sera proposée uniquement en combinaison avec la mesure Herbe 06. L'objectif de cette mesure est de recréer des surfaces en herbe à proximité des étangs et de les gérer selon les critères définis pour la mesure herbe 6. La création du couvert devra se faire sur **une surface minimum de 4 hectares** et devra engendrer une **augmentation de la surface totale en herbe de l'exploitation**. La composition du mélange prairial à planter sera imposée et notifiée ultérieurement dans la notice de la mesure, lorsque les conclusions du programme « mélanges prairiaux seront disponibles ». La création de la prairie devra faire l'objet d'une localisation pertinente définie conjointement par l'exploitant et l'animateur.

- **Objectifs de contractualisation :**

	2016		2017	
	Nb de contrats	Surface en hectares	Nb de contrats	Surface en hectares
Couvert 6 + Herbe 6	20	120	30	180
Herbe 6	15	67,5	20	90

Compte tenu du coût important de ces deux mesures, de l'animation et de l'accompagnement technico-économique qu'elles nécessitent, l'estimation du nombre de contrat est basée sur le bilan de la précédente programmation (MAET 2007-2013). Ces objectifs de contractualisation qui peuvent paraître modestes, sont réalistes car le nombre d'exploitation en polyculture élevage a baissé depuis 2007 sur l'ensemble du PAEC. L'ambition est de constituer un réseau de fermes référentes pour lesquelles l'augmentation de la part d'herbe dans la SAU et le respect des cycles de reproduction des anatidés sont valorisés dans la stratégie alimentaire et économique de l'exploitation. Une action complémentaire sera mise en œuvre avec Ain conseil élevage afin d'accompagner les agriculteurs dans cette démarche.

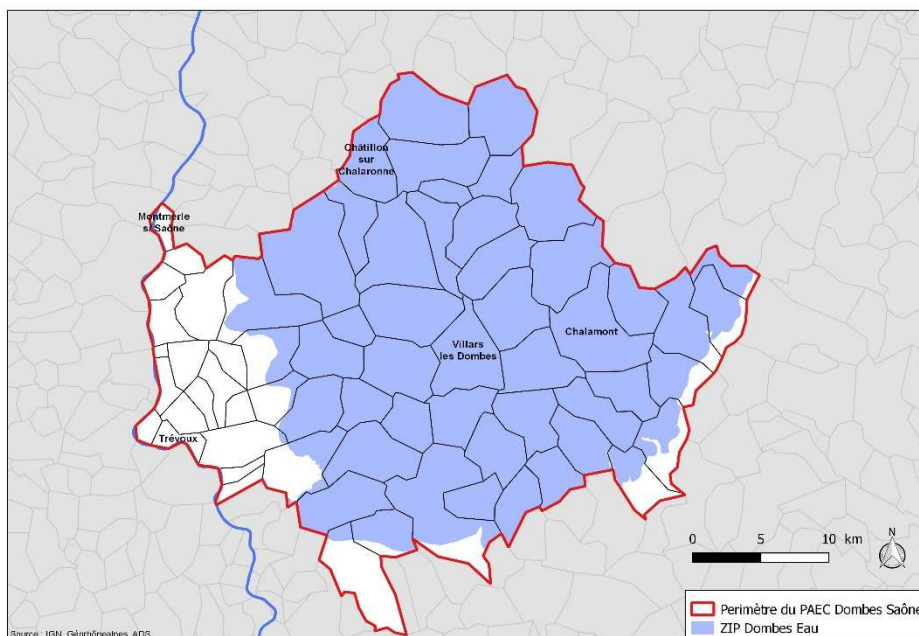
- **Modalités de sélection des contrats :**

Des travaux menés par l'ONCFS ont montré que la nidification des anatidés en Dombes se fait dans un périmètre de 200 mètres autour des étangs. Les limites du site Natura ont été élargies à cette distance en 2006. La ZIP Dombes biodiversité étant délimitée par le site Natura 2000, cela laisse présager une certaine efficacité des mesures vis-à-vis des enjeux de nidification. Cependant il sera nécessaire de procéder à une sélection des parcelles au moment de l'animation, sur des critères de tailles et de localisation (forme de la parcelle, connectivité à l'étang,..)

3.4 ZIP « Dombes eau »

3.4.1 Périmètre et articulation avec la ZAP régionale

La ZIP « Dombes eau » a été délimitée au plus près du site Natura 2000 « étangs de la Dombes ». A l'Est au Sud et à l'Ouest elle est délimitée par les limites topographiques du plateau dombiste. Au nord elle est délimitée par les limites administratives communales du SMADS, et au Nord Est par les limites du PAEC Chalaronne Aval.



Ainsi, la zone couvre l'ensemble des étangs de la Dombes inscrits dans le site Natura 2000

et leurs bassins versants. Cette ZIP couvre une SAU de 48661 ha soit 76% du PAEC. Cette ZIP Dombes eau est entièrement inclus dans la zone action prioritaire régionale ZAP Eau. **Voir carte 5 en annexe 14.**

3.4.2 Bilan des MAET sur la ZIP Dombes eau

Parmi la liste de MAEC proposées sur la Zip Dombes Eau, seules deux mesures à enjeu « Eau » étaient contractualisables en MAET en 2007/2010 : la mise en place de bandes enherbées et l'entretien de haies. Selon la même étude de Y DREVILLON, le bilan de ces deux mesures est le suivant.

- Bandes enherbées

65% des agriculteurs ont été influencés par les caractéristiques des parcelles lors du choix de l'emplacement des bandes enherbées. Elles sont principalement implantées dans les parcelles humides à rendements moyens. Dans 9 exploitations, la mesure a financé l'implantation de nouvelles bandes enherbées. La simplification du travail, l'intérêt financier et la suppression de la ZNT⁵ ont motivé certains agriculteurs pour planter des bandes enherbées. Les conditions imposées par le cahier des charges n'ont pas été ressenties comme très contraignantes. Il a été constaté que le rôle tampon des bandes

⁵ Zone de non traitement

enherbées en Dombes était souvent annihilé par des rigoles traversantes par lesquelles les eaux de ruissellement s'écoulaient vers le réseau de fossés ou les étangs

- Entretien de haies

Dans 55 % des exploitations, les pratiques dictées par le cahier des charges sont déjà en place sur l'exploitation. 25% des exploitants ont modifié la fréquence d'entretien des haies. 20% des exploitants n'utilisent pas le matériel adéquat, et ont, soit changer leur matériel soit fait intervenir une entreprise. Pour plus de 90% des exploitations enquêtées, l'entretien des haies est déjà effectué sur l'exploitation.

3.4.2.1 Objectifs et mesures proposées :

L'enjeu de la qualité des eaux superficielles en Dombes est majeur. Les zones humides se caractérisent par une forte connectivité entre milieux aquatiques et terrestres. En Dombes, la complexité du système hydrologique et le contexte pédoclimatique renforce cette caractéristique. Depuis plusieurs années, on y constate de nombreux déséquilibres écologiques qui semblent s'expliquer par la dégradation de la qualité de l'eau, due aux transferts de produits phytosanitaires principalement d'origine agricole.

Les précédentes MAET ont permis à de nombreux agriculteurs de mettre en œuvre des pratiques visant à réduire l'impact des pollutions diffuses (bandes enherbées, entretien de haies, CIPAN,...). Bien que nécessaires, ces mesures ont montré leurs limites (efficacité, implantations, court-circuitage,...). Les nouvelles MAEC donnent la possibilité d'agir directement sur la réduction des pollutions à la source à travers une diminution des doses utilisées. Le premier objectif est donc de **réduire à la source l'utilisation de produits phytosanitaires** afin d'améliorer la qualité de l'eau des étangs et des cours d'eau. Le second objectif est de **limiter le transfert des molécules vers le réseau hydrologique**.

Le troisième objectif est **d'accompagner les exploitations à faire évoluer leur système de production vers des modèles d'agro-écologie**, alliant performance économique, environnementale et sociale. Quelque soit la production, ces modèles se traduisent par le développement de pratiques agronomiques, parfois complexes, qui limitent considérablement les effets indésirables sur la qualité de l'eau et les milieux.

Pour atteindre ces objectifs le comité de pilotage a retenu dix MAEC sur la ZIP Dombes eau. Mais il a également validé la mise en place d'une démarche d'accompagnement aux changements de pratiques, dans laquelle les opérateurs économiques et techniques joueront un rôle essentiel. **Cette démarche partenariale unique sur le territoire de la Dombes est décrite dans le chapitre 4.** Elle se concrétisera sous la forme d'un comité technique dont la mission sera de mettre en œuvre diverses actions complémentaires spécifiques à cet objectif de la qualité de l'eau et de la transition agro-écologique.

3.4.2.2 Mesure réduction de doses homologuées de traitements herbicides

Compte tenu des surfaces importantes cultivées en céréales et oléoprotéagineux et des présences régulières de molécules d'herbicides de pré levée maïs (métolachlore, sulcotrione acétochlore) et de pré levée sur culture d'hiver (chlortoluron et l'isoproturon) détectées dans les analyses d'eau (voir chapitre 2.7) il semble essentiel de proposer ces mesures.

Les figures 5 et 6 en annexe 14 nous montrent le positionnement des exploitations enquêtées vis-à-vis des objectifs de baisse d'IFT herbicide de la ZIP Dombes eau. Pour rappel celui-ci est égal à 1.7.

Le tableau de droite présente pour les exploitations de la Zip Dombes eau le niveau de baisse de l'IFT herbicide à atteindre en année 5 de la mesure. Nous voyons que les exploitations sans ruminant présentent des IFT H (indice de fréquence de traitement herbicide) qui correspondent plus aux objectifs de la mesure PHYTO 14 que de la mesure PHYTO 04.

Exploitation avec ruminants	Baisse de l'IFT H pour atteindre les objectifs de la 5ème année	
	Mesure phyto 4	Mesure phyto 14
1	0%	0%
2	15%	1%
3	32%	20%
4	0%	0%
5	18%	4%
6	0%	0%
7	0%	0%
8	0%	0%
9	0%	0%
10	31%	20%
11	54%	47%
12	25%	13%
13	0%	0%
14	3%	0%
15	46%	37%
17	9%	0%
18	39%	29%
19	29%	17%
20	4%	0%
21	9%	0%
22	38%	27%
23	19%	5%
27	0%	0%
Moyenne (hors 0%)	34%	23%
Moyenne (hors 0%)	17%	7%

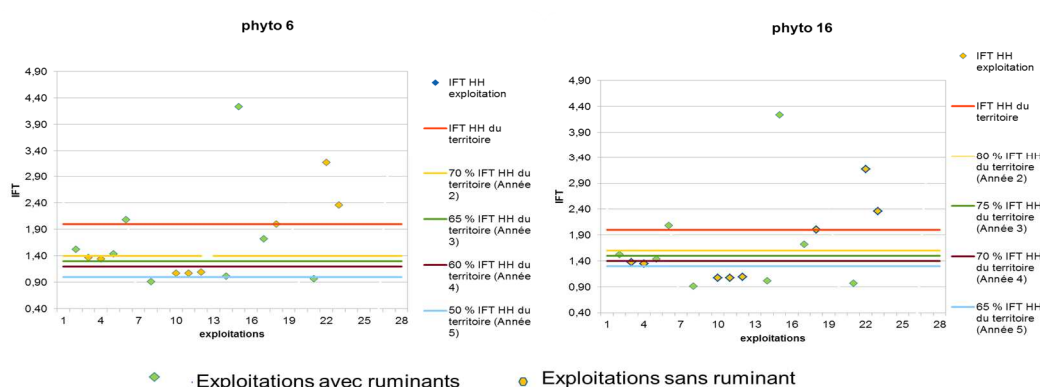
En effet, les objectifs de la mesure PHYTO 04 imposent, pour l'ensemble des exploitations sans ruminant enquêtées, une diminution moyenne des doses sur 5 ans de 34 % contre 23 % pour la PHYTO 14. Aux dires du comité technique, il semble difficile pour une exploitation de diminuer son IFT herbicide de plus de 20 % sur 5 ans. La tendance est inverse pour les exploitations avec ruminants ; elles atteignent presque toutes les objectifs de la PHYTO 14, il est donc préférable de les orienter vers la PHYTO 04.

3.4.2.3 Mesure réduction de doses homologuées de traitements hors herbicides

Bien que la majorité des molécules retrouvées dans les analyses d'eau en Dombes soit des herbicides, on retrouve également des quantités d'insecticides et de fongicides qui peuvent contribuer aux déséquilibres écologiques décrits précédemment. Les graphiques ci-dessous nous montrent le positionnement des exploitations de la ZIP Dombes eau enquêtées vis-à-vis des objectifs de baisse d'IFT hors herbicide (IFT HH) des mesures Phyto 6 et 16. La figure ci-dessous présente pour les exploitations de la Zip Dombes eau le niveau de baisse de l'IFT HH à atteindre en année 5 de la mesure.

Pour rappel l'IFT HH de référence du territoire est égal à 2.

Positionnement des IFT HH des exploitations enquêtées vis-à-vis des objectifs des mesures Phyto 06 & 16



Ces deux analyses nous montrent une forte disparité entre les IFTHH des exploitations rencontrées : 0.9 à 4.4. Pour huit⁶ des seize exploitations rencontrées dont les données étaient exploitables, l'IFT Hors Herbicide est proche ou égal au seuil à atteindre en année 5 de la mesure 16. Pour ces exploitations les objectifs de la mesure phyto 6 semblent accessibles. Pour les huit autres exploitations la mesure PHYTO 06 nécessiterait une baisse de l'IFT HH de plus de 50 % pour l'année 5, alors que les objectifs de la mesure phyto 16 nécessiteraient une baisse d'environ 30%. **Voir tableau 6 en annexe 14.**

En conclusion, les objectifs de la mesure phyto 6 apparaissent comme réalisables pour 1/3 des exploitations de l'échantillon. Il est donc proposé d'ouvrir les deux mesures PHYTO 06 (30% des surfaces) et 16 (70% des surfaces), afin d'engager un maximum d'exploitants dans une démarche de réduction des doses de traitements hors herbicides, et avec des objectifs cohérents vis à vis de leurs pratiques actuelles.

- **Modalités de sélection des contrats pour les mesures Phyto 4, 6, 14, 16:**

Afin d'engager les exploitations dans de véritables changements de pratiques il semble préférable au moment de l'animation d'orienter les exploitations présentant des IFT proches des objectifs des mesures PHYTO 14 et 16 vers les mesures PHYTO 4 et 6.

3.4.2.4 Mesure Lutte biologique phyto 7

Il semble que sur le territoire la lutte biologique ne concerne que le trichogramme sur maïs. 7 exploitants utilisent la lutte bio chaque année contre la pyrale : % maïs traité: 7%; 35%; 50%, 85%, 100%^{x3}. Les enquêtes ont montré que les exploitants ne traitant pas ou peu la pyrale peuvent avoir recours à la lutte biologique si l'attaque est importante (« deux ans que l'on ne l'a pas fait, on a très peu de pyrale » ou « pas de pyrale »). Il est donc proposé d'ouvrir cette mesure.

⁶ (6 exploitations avec ruminant : n°3.8.10.11.12.21 et 2 exploitations sans ruminants n°4.14)

- **Objectifs de contractualisation des mesures phyto sur la ZIP Dombes eau**

ZIP Dombes eau	Nb d'exploitations concernées (RGP 2014)	Nb de contrats	ratio de contractualisation	surfaces concernées	Surface en hectares	ration de contractualisation
Phyto 14	827	15	2%	48553	1050	2%
Phyto 4	827	15	2%	48553	600	1%
Phyto 16	827	25	3%	48553	1750	4%
Phyto 6	827	10	1%	48553	700	1%
Phyto 7	827	30	4%	48553	1800	4%
Total	827	95	11%	48553	5900	12%

3.4.2.5 Mesure Couvert 06 : création de couverts herbacés permanent

Cette mesure sera proposée avec comme objectif la création et l'entretien de bandes enherbées d'au moins 10 m de large, ou bien à l'extension d'une bande enherbée existante de 5 m sur une largeur totale de 10m. La localisation pertinente (étangs, fossés, cours d'eau, ...) de ces bandes enherbées sera à définir ultérieurement.

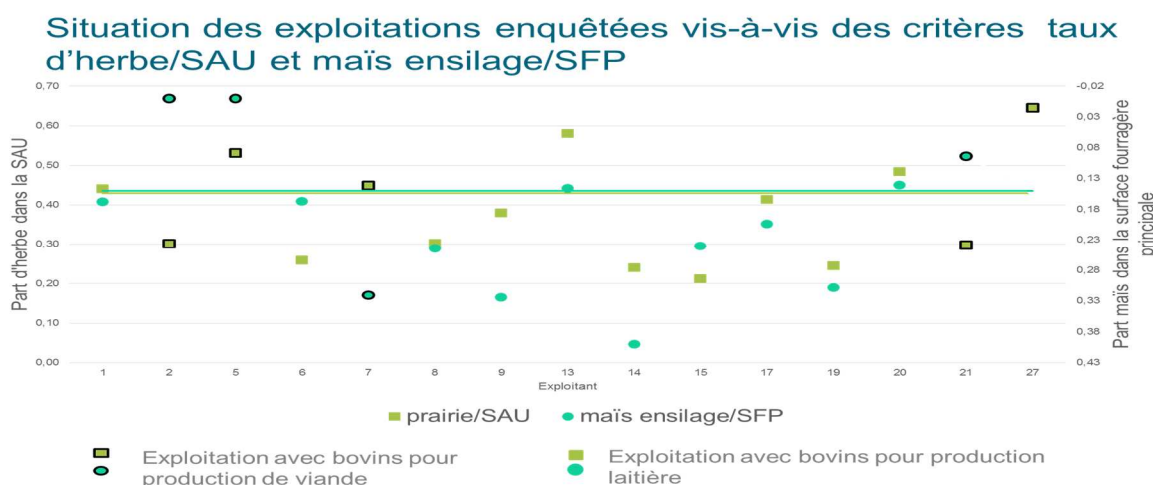
- **Modalités de sélection des contrats :**

Des travaux récents ont montré qu'en Dombes les bandes enherbées sont certaines fois court-circuitées par des rigoles qui les traversent et dirigent les eaux de ruissellement directement vers les fossés ou l'étang. Les notices de la mesure interdiront la création de ce type de rigoles. D'autres adaptations locales quant à la localisation pertinente seront ultérieurement dans la notice.

- **Objectif de contractualisation : 80 exploitations engagées (10%) pour un total de 52 hectares.**

3.4.2.6 Mesures systèmes polyculture élevage, dominante céréales

L'ambition de cette mesure est d'engager les exploitations dans une démarche globale d'évolution de leur système, à travers une réduction de leur IFT, l'augmentation ou le maintien d'une part d'herbe conséquente (43%/SAU), et une recherche de l'autonomie alimentaire. Suite à l'analyse des données du RGP 2014, on observe que 95 % des exploitations avec bovin herbivore correspondent aux critères d'orientation de la mesure système polyculture élevage (SPE) à « dominance céréales » : Herbe/SAU < 68%. La mesure « maintien » vise les exploitations dont le taux d'herbe sur SAU est supérieur à 43 %, la mesure évolution vise celles dont le ratio herbe/SAU est inférieur à 43 %. Etant donné que l'ouverture de la mesure SPE à dominance céréale « évolution » (taux d'herbe < 43%) n'est pas accessible aux exploitations ayant un taux d'herbe sur SAU supérieur à 43 %, le comité de pilotage a décidé de mobiliser cette mesure en niveau maintien et évolution. On compte cinq principales exigences à atteindre dans la mesure SPE à dominance céréale. L'enquête menée pour l'élaboration de la candidature auprès de 28 exploitations a révélé que certaines de ces exigences posent plus ou moins de problèmes de compatibilité avec les systèmes de production du territoire. La figure suivante présente la situation des exploitations enquêtées vis à vis des objectifs de taux d'herbe/SAU et maïs ensilage/SFP.



Aux dires des membres du comité technique et spécialement des conseillers d'Ain Conseil élevage, qui connaissent bien les systèmes bovin de la Dombes, seules les exploitations ayant un ratio de surface en herbe supérieur à 30 % de leur SAU, arriveront à faire évoluer leur système vers le seuil de 43% exigé par la mesure évolution. Même raisonnement sur le ratio maïs ensilage/SFP : les exploitations dont le ratio dépasse les 25 % auront des difficultés à atteindre le ratio de 15 % en année 3. Même si pour la majorité des éleveurs, l'utilisation du régulateur de croissance sur céréale à paille n'est pas systématique, son interdiction totale est également un frein à l'engagement dans cette mesure.

Compte tenu de ces informations et des IFT des exploitations avec ruminants présentés plus haut, le comité de pilotage a décidé de prévoir un nombre raisonnable de contrats pour les deux ans de programmation. A savoir : 5 SPE maintien et 15 SPE évolution, surface totale : 1800 hectares (3.75% SAU)

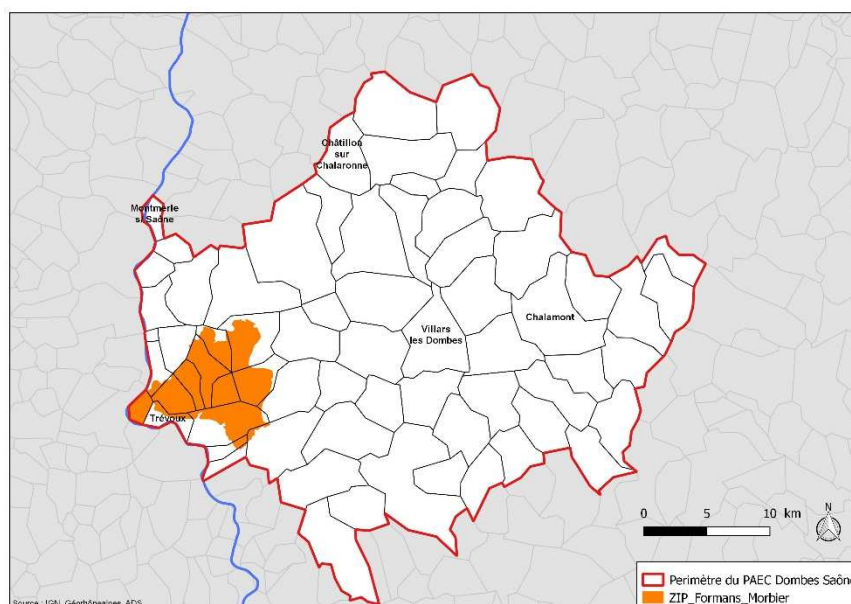
3.4.2.7 Cas de la mesure Système Grandes cultures :

Après analyse des entretiens, c'est une mesure qui suscite peu d'intérêt de la part des agriculteurs céréaliers. La diversification de l'assolement, la rotation ainsi que le taux de légumineuse imposés sont perçus comme des contraintes trop fortes pour les engager sur l'ensemble de l'exploitation. Par ailleurs le comité de pilotage, compte tenu des disponibilités financières limitées, a fait le choix de privilégier la mesure système SPE.

3.5 ZIP « Formans Morbier »

3.5.1 Périmètre et articulation avec la ZAP régional

La ZIP « Formans Morbier » a été délimitée en fonction des limites topographiques du bassin versant à l'exception des étangs inclus dans la ZIP Dombes biodiversité et de la ZIP aire d'alimentation de captage de Massieux Civrieux. Cette ZIP couvre une SAU de 9431 ha soit 14% du PAEC. Cette ZIP Formans Morbier est entièrement inclus dans la zone action prioritaire régionale ZAP Eau. **Voir carte 5 en annexe 15.**



3.5.2 Objectifs et mesures proposées

Cette zone n'a jamais fait l'objet de mesures agro-environnementales. Pourtant, comme en attestent les éléments de diagnostic présentés les enjeux environnementaux sont réels. L'enjeu principal est l'amélioration de la qualité des eaux superficielles. Les principales pollutions identifiées dans les eaux du Formans et du Morbier sont d'origine agricole. Sur sa partie amont le bassin versant est très majoritairement couvert par des productions de grandes cultures. Le premier objectif est donc de **réduire à la source l'utilisation de produits phytosanitaires** afin d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et des zones humides associées. Le second objectif est **de limiter les phénomènes d'érosion**.

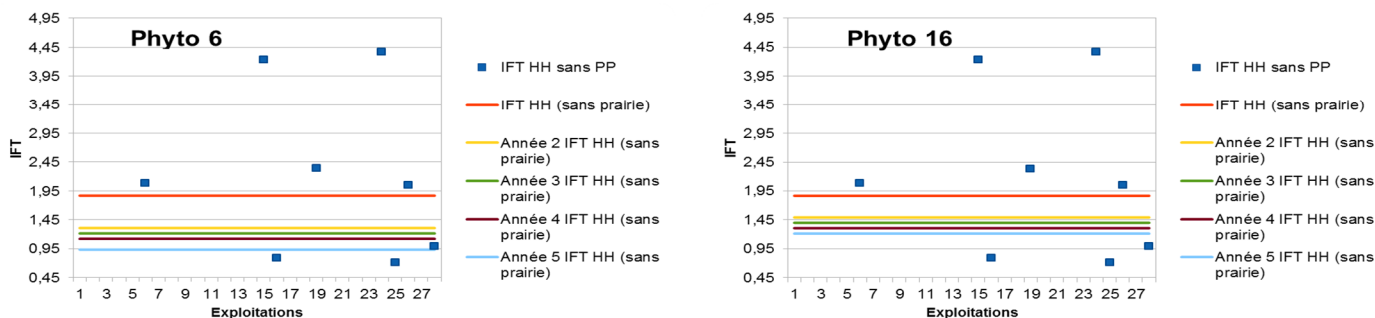
Sur cette ZIP, seul le conseil départemental de l'Ain peut potentiellement cofinancer les mesures. Il a donc été décidé de limiter le nombre de mesures. La dimension réduite de ce bassin versant peut toutefois donner l'espoir d'obtenir des résultats rapides sur la qualité de l'eau, à condition de mobiliser les moyens d'animation nécessaires. Sur cette ZIP l'animation des mesures sera assurée par l'EPTB Saône Doubs.

Pour atteindre les objectifs décrits précédemment, le comité de pilotage a retenu cinq mesures : Phyto 6,14,16 et couvert 6 et linéa 1. **Etant donné que cette partie du territoire n'a pas d'historique de MAET, il est proposé de prévoir trois campagnes de contractualisation.**

Huit agriculteurs de cette ZIP ont été enquêtés pour une meilleure connaissance de leur système. Les IFT herbicide de référence de cette ZIP avec et sans ruminants sont égaux à 2, tout comme l'IFT hors herbicide, lui aussi égal à 2.

3.5.3 Mesure réduction de doses homologuées de traitements hors herbicides Phyto 6 et 16

Positionnement des IFT HH exploitations de la ZIP Formans Morbier vis-à-vis des critères des mesures PHYTO 06 & 16

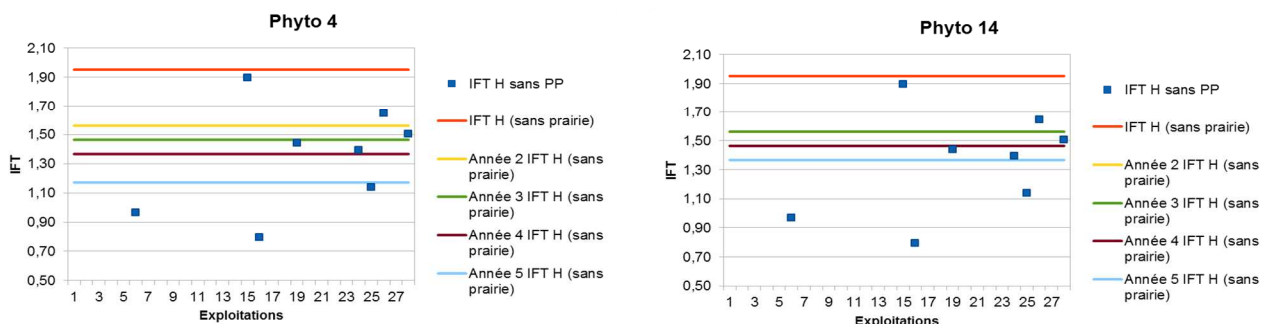


Ces deux analyses nous montrent une forte disparité entre les IFTHH des exploitations rencontrées : 0.9 à 4.4. Pour trois des huit exploitations rencontrées l'IFT Hors Herbicide est proche ou égal au seuil à atteindre en année 5 des mesures 6. Pour ces exploitations les objectifs de la mesure phyto 6 semblent accessibles. Pour les autres exploitations la mesure PHYTO 06 nécessiterait une baisse de l'IFT HH de plus de 60 % pour l'année 5, ce qui de l'avis du comité technique semble très difficile. Les objectifs de la mesure phyto 16 nécessiteraient une baisse d'environ

Dans la même logique que pour la ZIP Dombes, il est donc proposé d'ouvrir les deux mesures PHYTO 06 (30% des surfaces) et 16 (70% des surfaces), afin d'engager un maximum d'exploitants dans une démarche de réduction des doses de traitements hors herbicides et avec des objectifs cohérents vis à vis de leurs pratiques actuelles.

3.5.4 Mesure réduction de doses homologuées de traitements herbicides et hors herbicides

Positionnement des IFT H exploitations de la ZIP Formans Morbier vis-à-vis des critères des mesures PHYTO 04 et 14



Compte tenu des surfaces importantes cultivées en céréales et oléoprotéagineux sur le bassin versant, (92% de la SAU, 45% de la SAU en maïs), et des présences régulières de molécules d'herbicides détectées dans les analyses d'eau du Formans (voir chapitre 2.7) il semble essentiel de proposer ces mesures. Les graphiques ci-dessus nous montrent le positionnement des exploitations enquêtées vis-à-vis des objectifs de baisse d'IFT herbicide de la ZIP Dombes eau. Pour rappel celui-ci est égal à 2.

Comme pour la ZIP Dombes eau, les objectifs de la mesure phyto 4 semblent difficilement accessibles aux exploitations sans ruminants. Etant donné la faible présence de polyculteurs éleveurs sur cette ZIP et compte tenu des IFT herbicide des exploitations rencontrées et des seuils des mesures PHYTO 04 et 14, le comité de pilotage a décidé de retenir uniquement la mesure PHYTO 14 pour cette ZIP.

- Objectifs de contractualisation des mesures Phyto 6, 14, 16 sur la ZIP **Formans Morbier**

ZIP Formans Morbier	Nb d'exploitations concernées (RGP 2014)	Nb de contrats	ratio de contractualisation	surfaces concernées	Surface ou mètres engagés	ratio de contractualisation
Phyto 14	108	14	13%	9146	980	11%
Phyto 6	108	4	4%	9146	420	5%
Phyto 16	108	6	6%	9146	280	3%
Total	108	24	22%	9146	1680	18%

3.5.5 Mesure Couvert 06 : création de couverts herbacés permanent

Cette mesure sera proposée avec comme objectif la création et l'entretien de bandes enherbées d'au moins 10 m de large, ou bien l'extension d'une bande enherbée existante de 5 m sur une largeur totale de 10m. Cette mesure permettra à la fois de répondre aux enjeux de la qualité de l'eau et d'érosion. Elles peuvent aussi répondre à des enjeux de biodiversité en constituant des zones tampons entre les parcelles agricoles et les zones humides présentes à proximité des rivières Formans Morbier. La localisation pertinente de ces bandes enherbées sera à définir ultérieurement en fonction des zones où les risques érosifs et les enjeux de qualité de l'eau sont les plus forts. Un travail sera mené en concertation avec le SIAH, et l'AGESEF, pour la localisation de ces bandes enherbées.

Objectif de contractualisation : 50 exploitations engagées (45%) pour un total de 22.5 hectares.

3.5.6 Mesure linéa 1 : Entretien de haies bocagères

L'entretien de haies, après repérage terrain, sera contractualisable obligatoirement avec une mesure phyto. Cette mesure ambitionne de maintenir un maillage bocager entretenu et ainsi de compléter la palette d'outils pour la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de l'eau et la limitation des problèmes d'érosion. Il est prévu 80 km de haies engagées sur les 2 années de contractualisation. Ces aménagements pourraient en outre apporter des réponses aux problèmes d'érosion et d'inondations auxquels sont confrontées les communes riveraines de ces cours d'eau. Objectif de contractualisation : 20 exploitations engagées (20%) pour un total de 40 kms.

4 Actions complémentaires aux MAEC

Les actions complémentaires occupent une place importante dans la stratégie du PAEC Dombes Saône. Elles devront permettre d'essaimer et pérenniser sur l'ensemble du territoire les pratiques mises en œuvre dans le cadre des MAEC. Il est ici proposé une liste resserrée d'actions, mais pour lesquelles nous avons des garanties de mises en œuvre rapides.

4.1 Principales actions complémentaires pour inscrire les changements de pratiques dans la durée

- **Animation d'un comité technique pour la transition agro écologique des exploitations (Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte avenir Dombes Saône)**

De par sa composition et les missions qui lui sont confiées, cette démarche partenariale est une opération pilote sur le territoire Dombes Saône. Les principaux opérateurs économiques (Etablissement Bernard, Terre d'Alliances, Bressor), les partenaires techniques (Chambre d'agriculture de l'Ain, Ain Conseil Elevage, syndicats de rivières, ADABIO, CDA, ...) et scientifiques (ONCFS, ISARA, IRSTEA) se sont engagés à participer activement à ce comité technique. Ce groupe sera chargé d'animer ou porter des actions complémentaires autour de trois volets : **expérimentation, promotion et diffusion de pratiques alternatives, accompagnement individuel** d'exploitants (diagnostics, appui technique pour engagement MAEC,...), **suivi technico-économique** d'un réseau de fermes pilotes engagées dans des démarches d'agro-écologie. En tant qu'opérateur du PAEC, le rôle du SMADS sera d'assurer l'animation de ce groupe d'acteurs tout au long de la mise en œuvre du PAEC, mais aussi de porter et impulser des projets s'inscrivant dans l'un des trois volets. L'animation devra permettre de créer les synergies nécessaires entre les projets et garantir une bonne diffusion de l'information. En grande culture, les établissements Bernard et terre d'alliances assurent le conseil technique et agronomique de leurs coopérateurs ou clients. Ils sont les principaux interlocuteurs des agriculteurs et connaissent parfaitement les caractéristiques des

exploitations. Pour envisager à moyen terme une large diffusion des techniques agro écologiques en grandes cultures l'appui de ces deux structures est indispensable. C'est aussi le cas de la coopérative Bressor, (voir plus bas). La Chambre d'agriculture de l'Ain, l'ADABIO et le contrôle laitiers disposent des compétences et de l'expérience pour la mise en œuvre d'expérimentations spécifiques au territoire. Ces structures ont menés en partenariat avec des organismes de recherches (ONCFS/IRSTEA IAD,...) des projets qui pourront servir au développement de l'agro-écologie sur le territoire (dephy ecophyto, mélanges prairiaux, couverts inter-cultures, diversification des ressources fourragères..).

➤ **Réalisation de diagnostics d'exploitation : (Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte avenir Dombes Saône)**

Bien que la réalisation de diagnostics d'exploitation soit obligatoire que pour la mesure Système, il est prévu d'encourager les exploitants souhaitant à priori s'engager dans les MAEC « réduction des doses d'herbicides » à réaliser en préalable ce type diagnostic d'exploitation (type IDEA). Le SMADS déléguera à un ou plusieurs prestataires extérieurs la réalisation de ces diagnostics. Afin que les conclusions du diagnostic soient partagées, et pour s'assurer d'une bonne appropriation des préconisations à mettre en place, il est prévu d'informer les techniciens des opérateurs économiques du lancement d'un diagnostic et d'en partager les conclusions lors de sa restitution auprès de l'agriculteur. 90 diagnostics sont prévus entre 2016 et 2018.

➤ **Accompagnement individuel et suivi technico économique des exploitations s'engageant dans les MAEC systèmes et Phyto (Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte avenir Dombes Saône)**

Il est prévu d'apporter un accompagnement technique individuel aux agriculteurs s'engageant dans les mesures systèmes et phyto 4/14/6/16. Il a été ressenti au cours des rencontres d'agriculteurs que les objectifs ambitieux de ces nouvelles MAEC peuvent en dissuader certains. L'accompagnement proposé permettra de sécuriser les agriculteurs dans la mise en œuvre des nouveaux itinéraires techniques et des solutions agronomiques permettant d'atteindre les objectifs de ces MAEC. Certaines de ces exploitations feront l'objet d'un suivi technico-économique sur les 5 ans qui constitueront des références locales précieuses pour la promotion de ces pratiques. Le syndicat mixte a prévu de financer 30 à 40 jours par an d'accompagnement. Les opérateurs économiques se sont dits prêts à participer à cet accompagnement, tout comme les partenaires techniques locaux. Des conventions partenariales seront passées durant l'automne 2015.

➤ **Création de plateformes d'expérimentation de techniques culturales : (Maîtrise d'ouvrage à définir)**

Située sur une ou plusieurs exploitations engagées en MAEC, cette plateforme sera animée collectivement par les opérateurs économiques, la chambre d'agriculture, l'ADABIO, le contrôle laitiers et les autres acteurs du comité technique souhaitant y participer, sous la coordination du SMADS. L'objectif sera d'une part de réaliser un bilan technico-économique des engagements en MAEC. D'autre part il s'agira d'expérimenter des techniques culturales, des diversités variétales, des stratégies de luttés comparées (mécanique, chimique, combinées), des productions fourragères diversifiées (méteils, cultures dérochées,..) et d'en faire une analyse technico-économique. Une ou plusieurs restitutions sur site seront faites, à l'intention des agriculteurs du territoire, avec démonstration de matériel. L'ambition de cette action est d'associer dans la durée les opérateurs économiques et techniques dans un travail de promotion et diffusion de pratiques agricoles répondant aux exigences socio-économiques des agriculteurs et aux enjeux environnementaux du territoire.

➤ **Favoriser l'autonomie alimentaire des exploitants de la coopérative Bressor (Maîtrise d'ouvrage Ain Conseil élevage)**

Afin d'améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations, le groupe Bressor a pour objectif de former 2 groupes de 15 agriculteurs par an pendant 3 ans. Les formations sont collectives (2 réunions par groupe et par an). A l'issue de la première formation, l'agriculteur repart avec une feuille de route pour mettre en place des couverts en déroché ou des méteils sur son exploitation. L'objectif serait de proposer un accompagnement spécifique et individuel aux agriculteurs afin de les sécuriser dans la mise en place et le suivi de ces cultures. Ceci sera de plus en plus opportun et incitatif au fur et à mesure de la constitution des groupes d'agriculteurs. En effet, il est probable que les derniers groupes formés soient moins à l'aise avec ces pratiques que les premiers s'y étant engagés.

➤ **Inventaire, démonstration et acquisition de matériels (Maîtrise d'ouvrage : FDCUMA)**

Au sein d'une exploitation, la baisse des IFT nécessite souvent la mise en place d'un nouvel itinéraire technique et l'utilisation de matériel que l'agriculteur ne possède pas (bineuse, herse étrille, houe rotative, semoir pour semis directe,..). A cet égard, les CUMA jouent un rôle essentiel dans le développement de nouvelles techniques agricoles. Il est donc prévu de mener un inventaire précis en 2016, avec la FD CUMA, des équipements présents sur le territoire et d'étudier leurs modalités d'utilisation (nb d'agriculteurs, organisation du travail, surfaces concernées...). Sur la base de cet inventaire des démonstrations de matériel par les agriculteurs les utilisant seront réalisées. L'objectif étant grâce aux démonstrations et aux témoignages d'agriculteurs, d'encourager leur développement. Des aides à l'acquisition de ce type de matériel ont été inscrites au programme Leader Dombes Saône.

➤ **Formations :**

Les mesures PHYTO_4 6 14 16 nécessitant le suivi par l'agriculteur d'une formation agréée, le SMADS fournira une liste de formations et de structures agréées dans le cahier des charges de la mesure. Diverses formations seront proposées aux agriculteurs durant les 5 ans du PAEC. Certains thèmes de formation ont été suggérés par les agriculteurs au cours des entretiens menés en 2015 : rotations culturales, sol (microbiologie, travail du sol, profil cultural), autonomie alimentaire, lutte biologique,...

4.2 Autres actions complémentaires :

Voir description de certaines de ces actions en annexe 16

- Expérimentation et suivi de bandes enherbées (Maîtrise d'ouvrage à définir) :
- Promotion et développement de l'agriculture biologique (Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte avenir Dombes Saône)
- Création d'une micro filière de luzerne entre la Dombes et le val de Saône (Maîtrise d'ouvrage association Dombes val de Saône Luzerne)
- Valorisation de la viande bovine de Dombes : (Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte avenir Dombes Saône)
- Définition d'itinéraires techniques pour la mise en culture et la gestion des assecs
- Promotion du site écophyto PIC
- Création d'aires collectives de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires (Guéreins, travaux en cours)
- Aide à la commande groupée de semences pour méteils ou mélanges prairiaux à planter

4.3 Articulation avec les autres démarches territoriales

➤ **CDDRA et Leader :**

Au total ce sont près de 2.5 millions € qui sont mobilisés à travers ces deux outils sur la période 2016/2021 pour financer des projets agricoles et agro-environnementaux. En synthèse, on peut dire que la stratégie agricole et environnementale de ces 2 dispositifs repose sur le développement de l'agro-écologie par un accompagnement aux changements de pratiques et une stabilité économique des exploitations. C'est pourquoi ces 2 outils constitueront des leviers essentiels pour mener et animer la plupart des actions complémentaires du PAEC et instaurer des synergies entre les acteurs.

➤ **Préfiguration PNR Dombes :**

Des actions de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Dombes sont prévues en parallèle de l'élaboration de la charte. Financées par le Région RA, ces actions sont programmées annuellement. Certaines des actions complémentaires pourront être réfléchies conjointement avec les travaux d'élaboration de la charte et être intégrées aux actions de préfiguration.

➤ **PAEC voisins :**

Les PAEC voisins, validé en 2015 ou en candidature pour 2016, prévoit un ensemble d'actions complémentaires qui nécessiteront la participation des mêmes structures que celles associées au PAEC Dombes Saône. Un travail de coordination sera donc mené pour tenter de trouver des synergies dans les actions complémentaires, d'optimiser la participation de ces différents acteurs locaux et ainsi de rationaliser les dépenses.

5 Gouvernance, modalités de suivi et évaluation du PAE

5.1 Gouvernance

Le syndicat mixte a décidé de candidater en tant qu'opérateur du PAEC. Le détail de cette mission est présenté dans le schéma ci-dessous. Cette mission a été évaluée à environ 0.5 ETP sur l'année 2016, 0.4 ETP sur 2017, puis environ 80 jours entre 2018/2021. Ne disposant pas des compétences en interne, l'animation technique (montage des contrats) sera donc déléguée à la Chambre d'agriculture de l'Ain (125 jours) et aux syndicats de rivières de la Chalaronne (85 jours) et de la Veyle (45 jours) sur les ZIP Dombes eau et Dombes biodiversité. L'EPTB Saône Doubs assurera l'animation des mesures sur la ZIP Formans Morbier (95 jours). Ces structures compétentes ont l'expérience de l'animation des MAEC sur d'autres PAEC et des précédentes MAET. Des échanges ont été menés avec chacune de ces structures pour définir le temps qu'elles consacreront à l'animation et les modalités financières (voir paragraphe 6.plan de financement). Des conventions partenariales annuelles seront signées avec chacun des partenaires dans les prochaines semaines. Du temps d'animation est également prévu de 2018 à 2021 pour assurer une éventuelle mise à jour des contrats (échange de parcelles, départ d'un associé...).

Le Copil mobilisé pour l'élaboration de cette candidature sera reconduit pour la mise en œuvre du PAEC. Il est composé des financeurs sollicités, des représentants des communautés de communes et des principaux partenaires techniques et professionnels. Sa composition **est en annexe 2**. Il est présidé par le SMADS. **Le schéma en annexe 17** présente l'organisation de la gouvernance.

5.2 Suivi-évaluation du PAEC et perspectives

Les Indicateurs techniques et financiers choisis pour suivre le rythme et les objectifs de contractualisation fixés, sont les suivant :

- ratio contrats et surfaces prévus/contrats et surfaces engagés
- localisation cartographique des parcelles ou linéaires engagés pour chaque campagne : **voir exemple en annexe 18**
- nombre d'exploitants engagés
- ratio volume financier sollicité/volume financier utilisé.

Ces indicateurs seront présentés annuellement en comité de pilotage.

Des indicateurs de suivi facilement vérifiables ont été également définis en nombre réduit, de manière à évaluer efficacement l'impact des MAEC et des actions complémentaires vis à vis de trois attendus environnementaux **Voir tableau 7 en annexe 19**. Pour évaluer l'efficacité du PAEC sur l'amélioration des cycles de reproduction des anatidés, et dans la continuité du programme expérimentale « mélanges prairaux », un suivi de la qualité écologique et fourragère sera mis en place sur un échantillon de parcelles engagées. Des comptages de nids seront menés en partenariats avec la fédération départementale des chasseurs de l'Ain. L'évaluation de l'impact des actions sur la qualité de l'eau se fera, entre autre, grâce aux analyses réalisées par les syndicats de rivières, le CD01, l'ONCFS, le PEP aquacole. Ces analyses menées en 2014 et 2015 constitueront l'état 0 et seront poursuivie sur les 5 ans de manière à comparer l'impact des actions. Un suivi spécifique sera mis en œuvre sur un système hydrographique cohérent où des mesures ou actions auront été menées (ex plateforme d'expérimentation Cf paragraphe 4.1).

D'autres indicateurs axés sur l'évolution de l'IFT, la viabilité économique des mesures, la motivation des agriculteurs, et la mobilisation des acteurs économiques, permettront d'évaluer l'impact des actions sur la transition agro écologique du territoire. Un bilan final du PAEC sera réalisé à l'issu des 5 ans à partir de l'ensemble des indicateurs détaillés ci-dessus.

5.3 Perspectives à l'issu du PAEC Dombes Saône et conclusion

Lors des diverses réunions techniques et de pilotage nécessaires à l'élaboration de ce dossier de candidature, l'ensemble des acteurs locaux a pris conscience que les présentes MAEC s'inscrivent dans une logique de changement de pratiques plus profond que les précédentes MAET. Si les objectifs d'environ 140 engagements dans les diverses mesures semblent modestes au regard du nombre d'agriculteurs et des surfaces concernés, cet ensemble constituera un réseau considérable de fermes sur lesquelles s'appuyer pour amorcer à moyen terme un changement de pratique sur tout le territoire. Parmi les diverses actions complémentaires prévues pour accompagner cette transition, le suivi technico économiques de ce réseau de fermes permettra d'analyser à l'issu des 5 ans, comment les évolutions de pratiques ont été intégrées dans l'équilibre économique des exploitations. L'engagement de quelques exploitations dans les mesures systèmes polyculture élevage constituera des références très intéressantes

pour le territoire. Car, la grande majorité des éleveurs considère que leurs systèmes d'exploitation n'ont pas de marge de progrès économique et technique. Les prix du lait, bas et fluctuants (290€/1000l en 2009, 320€ aujourd'hui, 300€ fin 2015 ?), ne permettent pas aux éleveurs de se projeter dans des démarches de réorganisation de leurs systèmes qui paraissent risquées et longues à mettre en œuvre. Pourtant la survie de nombreuses exploitations, laitières ou allaitantes, passe certainement par un travail de renforcement de l'autonomie alimentaire, une complémentarité accrue entre les productions animales et végétale, une réduction des intrants et une meilleure valorisation de leurs productions (vente directe, transformation, conversion AB,...).

Comme les mesures système, les mesures de réduction des doses de pesticides invitent les agriculteurs à procéder à des adaptations durables de leurs systèmes. Pour les éleveurs, la réduction des doses d'herbicides, nécessitera de trouver de nouveaux équilibres entre les ateliers animal et végétale, en travaillant sur les mêmes leviers que les mesures systèmes. Pour les céréaliers, ne disposant pas de productions animales, les marges de manœuvre sont plus restreintes. La baisse des IFT nécessitera la mise en œuvre de nouveaux itinéraires techniques. L'implication des filières dans l'accompagnement des agriculteurs engagés en mesure Phyto permettra de sécuriser au maximum la viabilité des nouvelles stratégies mise en œuvre dans les exploitations. A travers cet accompagnement individuel et l'ensemble des actions de formations et d'appui technique qui seront proposés, l'objectif visé est la stabilisation des pratiques à l'issue des 5 ans.

La participation des filières et des organismes professionnels agricoles au projet de territoire porté par le SMADS, permettra de poursuivre ce travail de changement de pratiques dans les années qui suivront la fin du PAEC. Les procédures contractuelles existantes (PSADER, Leader) et les partenaires financiers impliquées (CD01, Agence de l'eau, PNR) permettront de maintenir une dynamique collective et d'assurer la mise en œuvre d'actions structurantes. La reconduction d'un PAEC à l'issue de celui-ci n'est donc pas une priorité. Mais, compte tenu de la dimension du territoire (63 000 ha de SAU), du nombre importants d'agriculteurs(1028) et des différents systèmes rencontrés, la MAE, intégrée dans une stratégie globale de transition agro écologique, constitue un outil efficace sur lequel le territoire pourrait s'appuyer.

6 Budget prévisionnel et plan de financement

Le tableau 3 présente le budget prévisionnel des MAEC, sur les trois ZIP. Trois cofinanceurs locaux ou nationaux des MAEC (CD01, Etat, Agence de l'eau RMC) ont été rencontrés et associés à tous les comités de pilotage. Le budget prévisionnel et le plan de financement ont été donc construits en cohérence avec leurs politiques et leurs compétences. Le tableau 4 présente le budget prévisionnel et le plan de financement de l'animation du PAEC, des diagnostics d'exploitations et des actions complémentaires. Les temps d'animation ont été estimés sur la base des temps consacrés lors de la campagne de contractualisation 2015 des PAEC voisins existants. Comme expliqué dans le paragraphe 4.3 nous disposons sur le territoire du PSADER et du programme Leader, deux outils qui nous permettront de cofinancer l'animation du PAEC, la réalisation des diagnostics, et plusieurs actions complémentaires.

➤ **Financement de l'Agence de l'eau dans le cadre d'une opération pilote :**

Les financements de l'Agence de l'eau RMC sont sollicités sur la ZIP Dombes eau, pour les mesures Phyto 4, 6, 7, et la mesures systèmes polyculture élevage dominante céréales niveau évolution, dans le cadre d'une opération pilote. La finalité de cette opération pilote est de travailler à une échelle hydrographique cohérente sur l'amélioration de la qualité de l'eau, en associant les principaux acteurs économiques du territoire, les organisations professionnelles agricoles et les collectivités territoriales dans un projet de transition agro-écologique des exploitations du PAEC. Ce partenariat sera mis en œuvre à travers un comité technique, dont les missions sont décrites dans le **paragraphe 4.1**. Un bilan sera mené à l'issue des 5 ans pour évaluer les effets de cette démarche. **Voir 5.2**. Les financements de l'Agence de l'eau sont également sollicités pour l'animation du programme, la réalisation des diagnostics d'exploitations et certaines actions complémentaires sur les ZIP Dombes eau et biodiversité : Voir tableau 4.

	Mesures	caractéristiques spécifiques	CONTRACTUALISATION 2016				CONTRACTUALISATION 2017				FINANCEMENT			
			Rémunération €/ha/an	nombre de contrats	ha ou ml concernés	Montant sur 5 ans	Rémunération €/ha/an	nombre de contrats	ha ou ml concernés	Montant sur 5 ans	FEADER	CD01	AGENCE DE L'EAU	
ZIP Dombes eau	SYSTÈME	Mesure système polyculture élevage dominante céréale, niveau maintien	29,42 €	2	180	26 478,00 €	29,42 €	3	270	39717	49 646,25 €	16548,75		
		Mesure système polyculture élevage dominante céréale, niveau évolution	59,60 €	5	450	134 100,00 €	59,60 €	10	900	268200	301 725,00 €		100 575,00 €	
		sous total mesures système		7	630	160 578,00 €		13	1170	307 917,00 €	351 371,25 €	16 548,75 €	100 575,00 €	
	PHYTO	Phyto 1		8,50 €			0,00 €	8,50 €		0,00 €		0,00 €		
		Phyto 14 + phyto 1	Phyto 1 (5 bilans)	54,46 €	5	350	95 305,00 €	54,46 €	10	700	190 610,00 €	214 436,25 €	71 478,75 €	
		Phyto 16 + phyto 1		46,12 €	10	700	161 420,00 €	46,12 €	15	1050	242 130,00 €	302 662,50 €	100 887,50 €	
		Phyto 7 + phyto 1	Phyto 7: 30% d'étalement	28,62 €	10	600	85 854,00 €	28,62 €	20	1200	171 708,00 €	193 171,50 €		64 390,50 €
		Phyto 4 + phyto 1		92,46 €	5	200	92 460,00 €	92,46 €	10	400	184 920,00 €	208 035,00 €		69 345,00 €
		phyto 6 + phyto 1		78,52 €	5	350	137 410,00 €	78,52 €	5	350	137 410,00 €	206 115,00 €		68 705,00 €
	sous total mesures Phyto		35	2200	572 449,00 €		60	3700	926 778,00 €	1 124 420,25 €	172 366,25 €	202 440,50 €		
	COUVER	Couvert 6 (BH)		287,25 €	40	16	22 980,00 €	287,25 €	40	16	22 980,00 €	34 470,00 €	11 490,00 €	
	Synthèse du budget prévisionnel et plan de financement de la ZIP Dombes eau			2016				2017				FEADER	CD01	AGENCE DE L'EAU
				756 007,00 €				1 257 675,00 €						
2 013 682,00 €								1 510 261,50 €	200 405,00 €	303 015,50 €				

	Mesures	caractéristiques spécifiques	CONTRACTUALISATION 2016				CONTRACTUALISATION 2017				FINANCEMENT	
			Rémunération €/ha/an	nombre de contrats	ha ou ml concernés	Montant sur 5 ans	Rémunération €/ha/an	nombre de contrats	ha ou ml concernés	Montant sur 5 ans	FEADER	Etat
ZIP Dombes biodiversité	Couvert 6 + Herbe 6 : retour en herbe et retard de fauche	couvert 6 100%, herbe 6 : 30jrs	459,11 €	20	120	275 466,00 €	459,11 €	30	180	413 199,00 €	516 498,75 €	172166,25
	Herbe 6 : retard de fauche	(30 jrs)	171,86 €	15	67,5	58 002,75 €	171,86 €	20	90	77 337,00 €	101 504,81 €	33834,9375
	Synthèse du budget prévisionnel et plan de financement de la ZIP Dombes biodiversité			2016				2017				FEADER
333 468,75 €				490 536,00 €								
824 004,75 €								618 003,56 €	206 001,19 €			

	Mesures	caractéristiques spécifiques	CONTRACTUALISATION 2016				CONTRACTUALISATION 2017				CONTRACTUALISATION 2018				FINANCEMENT	
			Rémunération €/ha/an	nombre de contrats	ha ou ml concernés	Montant sur 5 ans	Rémunération €/ha/an	nombre de contrats	ha ou ml concernés	Montant sur 5 ans	Rémunération €/ha/an	nombre de contrats	ha ou ml concernés	Montant sur 5 ans	FEADER	CD01
ZIP Formans Morbier	PHYTO	Phyto 14 + phyto 1 /	54,46 €	3	210	57 183,00 €	54,46 €	6	420	114 366,00 €	54,46 €	5	350	95 305,00 €	200 140,50 €	66 713,50 €
		Phyto 16 + phyto 1	46,12 €	2	140	32 284,00 €	46,12 €	2	140	32 284,00 €	46,12 €	2	140	32 284,00 €	72 639 €	24 213 €
		phyto 6 + phyto 1	78,52 €	1	70	27 482,00 €	78,52 €	2	140	54 964,00 €	78,52 €	1	70	27 482,00 €	82 446 €	27 482 €
	sous total mesures Phyto		6	210	116 949,00 €		10	420	201 614,00 €		8	350	155 071,00 €	355 226 €	118 409 €	
	COUVER	Création de bande enherbées Couvert 6 (BH/)		287,25 €	10	6,5	9 335,63 €	287,25 €	20	13	18 671,25 €	287,25 €	10	6,5	9 335,63 €	28 007 €
LINEA	Linéa 01: entretien des haies	2 entretiens requis sur 5 ans. €/ml	0,36 €	5	10000	18 000,00 €	0,36	10	20000	36 000,00 €	0,36	5	10000	18 000,00 €	54 000 €	18 000 €
Synthèse du budget prévisionnel et plan de financement de la ZIP Formans Morbier			2 016 €				2 017 €				2 018 €				FEADER	CD01
			144 285 €				256 285 €				182 407 €					
			582 977 €								437 232 €	145 744 €				

	Montant des mesures sur 5 ans	FEADER	CD 01	Agence de l'eau RMC	ETAT
ZIP DOMBES EAU	2 013 682 €	1 531 805 €	207 586 €	303 016 €	
ZIP DOMBES BIODIVERSITE	824 005 €	437 232 €	145 744 €		
ZIP FORMANS MORBIER	582 977 €	618 004 €			206 001 €
TOTAL	3 449 388 €	2 587 041 €	353 330 €	303 016 €	206 001 €

Tableau 3 : Budget prévisionnel et plan de financement des MAEC

Tableau 4 : Budget prévisionnel et plan de financement de l'animation et des actions complémentaires du PAEC

	2016		2017		2018/2021		Montant total 2016/2021	Plan de Financement						
	évaluation du Nb de jour	Montant (350€/jr)	évaluation du Nb de jour	Montant (350€/jr)	évaluation du Nb de jour	Montant (350€/jr)		Syndicat mixte ADS	Chambre d'agriculture de l'AIN	Syndicat de rivière de la Chalaronne	Agence de l'eau RMC	FEADER (Leader)		
Animation ZIP Dombes eau + ZIP Dombes biodiversité	communication (6 réunions publiques, édition et envoi d'une plaquette,...) par l'opérateur	5	1 750 €	3	1 050 €		2 800 €	560 €				448 €	1 792 €	
	montage de 85 contrats uniques (3,5jrs/contrats syst et phyto; 1 jr/contrats herbe et couvert) par les animateurs	90	31 500 €	130	45 500 €		77 000 €		7 700 €	14 000 €	24 500 €	6 000 €	24 640 €	
	coordination, suivi, et bilan de la contractualisation par l'opérateur	40	14 000 €	50	17 500 €	30	10 500 €	8 400 €				6 720 €	26 880 €	
	évolution des contrats en cours de mises en œuvre (départ d'un associé, évolution du parcellaire) par les animateurs	5	1 750 €	10	3 500 €	15	5 250 €	10 500 €		1 050 €	1 750 €	5 250 €	840 €	3 360 €
	Sous total	140	49 000 €	193	67 550 €	45	15 750 €	132 300 €	8 960 €	8 750 €	15 750 €	29 750 €	14 008 €	56 672 €

	2016		2017		2018		2019/2021		Montant total 2016/2021	Plan de Financement			
	évaluation du Nb de jour	Montant (350€/jr)	évaluation du Nb de jour	Montant (350€/jr)	évaluation du Nb de jour	Montant (350€/jr)	évaluation du Nb de jour	Montant (350€/jr)		Syndicat mixte ADS	EPTB Saône Doubs	FEADER (Leader)	
Animation ZIP Formans Morbier	communication (6 réunions publiques, édition et envoi d'une plaquette,...) par l'opérateur	1	350 €	1	350 €	1	350 €		1 050 €	378 €		672 €	
	montage de 85 contrats uniques (3,5jrs/contrats syst et phyto; 1 jr/contrats herbe et couvert) par les animateurs	20	7 000 €	45	15 750 €	30	10 500 €		33 250 €		11 970 €	21 280 €	
	coordination, suivi, et bilan de la contractualisation par l'opérateur	10	3 500 €	10	3 500 €	10	3 500 €	15	5 250 €	15 750 €	5 670 €	10 080 €	
	évolution des contrats en cours de mises en œuvre (départ d'un associé, évolution du parcellaire) par l'animateur	2	700 €	2	700 €	2	700 €	10	3 500 €	5 600 €		2 016 €	3 584 €
	Sous total	33	11 550 €	58	20 300 €	43	15 050 €	15	8 750 €	55 650 €	6 048 €	13 986 €	35 616 €

	2016		2017		2018		Montant total 2016/2021	Plan de Financement				
	Nombre prévu	Montant 1500€/diag	Nombre prévu	Montant 1500€/diag	Nombre prévu	Montant 1500€/diag		Syndicat mixte ADS	Région Rhône Alpes Auvergne (via)	Agence de l'eau RMC	FEADER (Leader)	
Diagnostics d'exploitation	Zip Dombes eau	20	30 000 €	30	45 000 €	20	30 000 €	105 000 €	21 000 €		16 800 €	67 200 €
	Zip Formans Morbier	5	7 500 €	10	15 000 €	5	7 500 €	30 000 €	6 000 €	4 800 €		19 200 €
	Sous total	25	37 500 €	40	60 000 €	25	37 500 €	135 000 €	27 000 €	4 800 €	16 800 €	86 400 €

	2016		2017		2018		2019/2021		Montant total 2016/2021	Plan de Financement				
	Nb de jours prévus ou unité	Montant	Nb de jours prévus ou unité	Montant	Nb de jours prévus ou unité	Montant	Nb de jours prévus ou unité	Montant		Syndicat mixte ADS	Rhône Alpes Auvergne (via PSADER)	Agence de l'eau RMC	FEADER (Leader)	autres (agriculteurs, Cuma,...)
Suivi des agriculteurs	Actions complémentaires aux PAEC listées dans le paragraphe 4,1													
	Accompagnement individuel d'agriculteurs engagés en mesures système et Phyto	30	13 500 €	40	18 000 €	50	22 500 €	100	45 000 €	19 800 €	15 840 €		63 360 €	
	Favoriser l'autonomie alimentaire des exploitants de la coopérative Bressor (Maîtrise d'ouvrage Ain Conseil élevage)	10	4 500 €	15	6 750 €	15	6 750 €	30	13 500 €	6 300 €	5 040 €		20 160 €	
Sensibilisation démonstration, communication	Suivi et bilan technico-économique d'exploitants engagés	10	4 500 €	10	4 500 €	10	4 500 €	30	13 500 €	5 400 €	4 320 €		17 280 €	
	Impression de plaquettes de présentation des MAEC		2 500 €		2 500 €		500 €		5 500 €	1 100 €		880 €	3 520 €	
	Création d'une plateforme d'expérimentation	10	4 500 €	15	6 750 €	25	11 250 €	45	20 250 €	8 550 €		6 840 €	27 360 €	
Acquisition de matériel	démonstration de matériel alternatif	1	450 €	2	900 €	2	900 €	8	3 600 €	5 850 €	1 170 €		936 €	3 744 €
	Animation du comité technique pour la transition agro écologique	20	7 000 €	50	17 500 €	50	17 500 €	150	52 500 €	18 900 €		15 120 €	60 480 €	
	Matériel de déserbage alternatif	1	25 000 €	2	50 000 €	2	50 000 €	2	50 000 €	175 000 €		28 000 €	112 000 €	35 000 €
Formation	Autres matériels alternatifs (semoir direct, streep till,...)	1	25 000 €	1	25 000 €	1	25 000 €	1	25 000 €	100 000 €		16 000 €	64 000 €	20 000 €
	rotations culturales, sol, autonomie alimentaire, lutte biologique,...complémentaires des formations existantes		1 000 €		2 500 €		2 500 €		5 000 €	11 000 €		1 760 €	7 040 €	2 200 €
	Sous total		87 950 €		134 400 €		141 400 €		228 350 €	592 100 €	61 220 €	25 200 €	69 536 €	378 944 €

	Montant sur 5 ans	FEADER Leader	Syndicat mixte ADS	Agence de l'eau RMC	Région RAA	Chambre d'agriculture de l'AIN	Syndicat de rivière de la Veyre	Syndicat de rivière Chalaronne	EPTB Saône Doubs	autres (agriculteurs, Cuma,...)
Animation ZIP Dombes eau + biodiversité	132 300 €	56 672 €	8 960 €	14 008 €			8 750 €	15 750 €	29 750 €	
Animation ZIP Formans Morbier	55 650 €	35 616 €	6 048 €						13 986 €	
Diagnostic d'exploitation	135 000 €	86 400 €	27 000 €	16 800 €	4 800 €					
actions complémentaires au PAEC	592 100 €	378 944 €	61 220 €	69 536 €	25 200 €					57 200 €
Total	915 050 €	557 632 €	103 228 €	100 344 €	30 000 €	8 750 €	15 750 €	29 750 €	13 986 €	57 200 €

7 Annexes

Annexe 1: Intitulé des fiches actions agricoles et environnementales du CDDRA Dombes val de Saône.

- DVIC23.1 : structurer les initiatives de transformation, de commercialisation et de promotion des productions agricoles du territoire
- DV1C23.2 : Pérenniser l'activité d'élevage bovin et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire
- DV1C361 : Innover dans la préservation de l'écosystème dombiste
- DV1C362 : Pérenniser la pisciculture dombiste et réaffirmer son rôle sur le territoire
- DV1C37 : Préserver et renforcer les équilibres écologiques du territoire
- DV1C38 Associer les agriculteurs au projet environnemental du territoire

Annexe 1 bis : liste des communes du PAEC

Code géographique	Libellé de commune	Code géographique	Libellé de commune
01005	Ambérieux-en-Dombes	01297	Pizay
01021	Ars-sur-Formans	01299	Le Plantay
01030	Beauregard	01314	Priay
01045	Birieux	01318	Rancé
01052	Bouligneux	01319	Relevant
01074	Chalamont	01322	Reyrieux
01075	Chaleins	01325	Rignieux-le-Franc
01085	La Chapelle-du-Châtelard	01328	Romans
01090	Châtenay	01333	Saint-André-de-Corcy
01092	Châtillon-la-Palud	01335	Saint-André-le-Bouchoux
01093	Châtillon-sur-Chalaronne	01339	Saint-Bernard
01105	Civrieux	01342	Sainte-Croix
01113	Condeissiat	01347	Saint-Didier-de-Formans
01129	Crans	01349	Saint-Éloi
01156	Faramans	01353	Sainte-Euphémie
01157	Fareins	01356	Saint-Georges-sur-Renon
01166	Frans	01359	Saint-Germain-sur-Renon
01194	Jassans-Riottier	01362	Saint-Jean-de-Thurigneux
01198	Joyeux	01371	Saint-Marcel
01207	Lapeyrouse	01381	Saint-Nizier-le-Désert
01225	Lurcy	01382	Sainte-Olive
01235	Marlieux	01383	Saint-Paul-de-Varax
01238	Massieux	01389	Saint-Trivier-sur-Moignans
01243	Messimy-sur-Saône	01393	Sandrans
01244	Meximieux	01398	Savigneux
01248	Mionnay	01423	Toussieux
01249	Miribel	01424	Tramoyes
01250	Misérieux	01427	Trévoux
01260	Le Montellier	01430	Varambon
01261	Monthieux	01434	Versailleux
01262	Montluel	01443	Villars-les-Dombes
01263	Montmerle-sur-Saône	01446	Villeneuve
01272	Neuville-les-Dames	01449	Villette-sur-Ain
01285	Parcieux	01450	Villieu-Loyes-Mollon

Annexe 2 : Composition des comités technique et de pilotage pour l'élaboration de la candidature du PAEC Dombes Saône:

Comité de pilotage

- Président et Vice-président du Syndicat mixte avenir Dombes Saône
- Président ou son représentant de la Chambre d'agriculture de l'Ain
- Président ou représentant des Syndicats de rivières territoire de chalaronne, Veyle vivante, basse vallée de l'Ain, EPTB Saône Doubs
- Vice-président à l'environnement du Conseil Général de l'Ain
- Elu Région Rhône Alpes
- Etat/DDT
- ONCFS
- Président ou son représentant de l'association de création du PNR Dombes
- Vice-présidents à l'environnement des communautés de communes inclus dans le PAEC
- La FDSEA de l'Ain
- Les Jeunes agriculteurs de l'Ain
- La confédération Paysanne de l'Ain

Comité technique :

- Syndicat mixte avenir Dombes Saône
- Chambre d'agriculture de l'Ain
- Syndicats de rivières territoire de chalaronne, Veyle vivante, basse vallée de l'Ain, EPTB Saône Doubs
- Conseil Général de l'Ain
- Région Rhône Alpes
- Etat/DDT
- ONCFS
- Conservatoire des espaces naturels RA
- Lycée agricole de Cibeins
- Ain conseil élevage (contrôle laitier)
- Terre d'alliance
- Etablissement Bernard
- Coopérative Bressor
- Association de création du PNR Dombes
- AGESEF
- SIAH de Trévoux
- LPO 01
- Services techniques environnement des communautés de communes
- Agriculteurs « relais » associés

Annexe 2 bis : Délibérations

Délibération CS 2015-09-01

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 septembre 2015 - 18h00

L'an deux mille quinze, le dix septembre à dix-huit heures, le conseil syndical du syndicat mixte Avenir Dombes Saône s'est réuni à la salle du conseil communautaire de Chalaronne Centre à Châtillon-sur-Chalaronne en séance ordinaire, sous la présidence de Roland BERNIGAUD

Objet : Etaient présents les délégués titulaires et suppléants suivants :
Candidature à l'appel à projet agroenvironnemental et climatique (PAEC)
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée : Marie-Jeanne BEGUET, Bernard GRISON, Pierre PERNET, Richard SIMMINI, Claude TRASSARD, Dominique VIAL, Daniel VIGNARD
Communauté de Communes du Canton de Chalamont : Ali BENMEDJAHED, Françoise BERNILLON, Gérard BRANCHY
Communauté de Communes Chalaronne Centre : Patrice FLAMAND, Marcel LANIER, Patrick MATHIAS, Didier MUNERET
Communauté de Communes Centre Dombes : Roland BERNIGAUD, Michel GIRER, Thierry PAUCHARD
Communauté de communes Montmerle 3 Rivières : Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS, Raphaël LAMURE, Guy MORILLON

Effectif légal du conseil syndical
30

Délégués en exercice
30

Délégués présents
21

Délégués votants
21

Autres personnes présentes
Les techniciens : Nathalie BRICHLER, Anne KERVILLA, Samuel LAVIEILLE

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Dombes Val de Saône-le :

Monsieur Gérard BRANCHY est désigné secrétaire de séance.

Le syndicat mixte Avenir Dombes Saône s'est porté candidat pour l'appel à projet agro-environnemental et climatique (PAEC) lancé par la région Rhône-Alpes. Ce PAEC permet de mobiliser des mesures agroenvironnementales (MAE) sur un territoire où les enjeux environnementaux sont marqués. Sur notre territoire deux zones d'interventions prioritaires ont été identifiées par le comité de pilotage : la Dombes et

Délibération CS 2015-09-01

le bassin versant du Formans Morbier. Les MAE sont financées par l'Europe et des financeurs nationaux (agence de l'eau, département, Etat).

Le syndicat mixte, en tant qu'opérateur du PAEC, aura la responsabilité de coordonner le programme. L'animation technique sera déléguée aux structures locales compétentes et sera financée à hauteur de 80%. Le SMADS supportera 20% d'autofinancement. Des actions complémentaires devront être animées et portées par le SMADS. Le coût supporté par le syndicat mixte Avenir Dombes Saône, évalué à environ 20 000 €/an, pourra évoluer à la baisse en fonction des réponses des cofinanceurs des MAE (moins de MAE engendrant moins d'animation).

Par ailleurs, il est précisé que ce programme ne nécessite aucun recrutement particulier puisque le poste de M. Samuel Lavieille est passé en septembre 2014 à temps plein sur l'animation agricole, afin d'élaborer et mettre en œuvre ce projet (arrêt du mi-temps consacré à l'animation du CLD).

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en œuvre par le Syndicat Mixte du projet agro-environnemental et climatique (PAEC) lancé par la région Rhône-Alpes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 10 septembre 2015


Roland BERNIGAUD
Président

D-2015-07-N046

Département de l'Ain

Arrondissement
 De BOURG EN BRESSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU
 Siège : 1820, grande rue- 01700 MIRIBEL -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du : 09 JUILLET 2015

Date d'affichage et de convocation : 03 JUILLET 2015

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 31 titulaires

Présents

AUBERNON Joël - DEBARD Gilbert (Beynost) - BOUVARD Jean-Pierre - DRAI Patricia - DESCOURS-
 JOUTARD Nathalie - GIRON Aurélie - GAITET Jean Pierre - GRAND Jean - GUINET Patrick -
 PROTIERE Pascal - SECCO Henri - (Miribel) GADIOLET André - VIVANCOS Aurélie - DUBOST
 Anne Christine (Neyron) GOUBET Pierre - PERNOT Jean-François - TARIF Dominique - RESTA
 Robert (Saint-Maurice-de-Beynost) - LOUSTALET Bruno - SEMAY Yannick (Thil) - MERCANTI Henri
 (Tramoyes)

Pouvoirs :

Elisabeth BOUCHARLAT donne pouvoir à Joël AUBERNON
 Jacques BERTHOU donne pouvoir à Pascal PROTIERE
 Josiane BOUVIER donne pouvoir à Patricia DRAI
 Eveiline GUILLET donne pouvoir à Dominique TARIF
 Caroline TERRIER donne pouvoir à Jean Pierre GAITET
 Noémie THOMAS donne pouvoir à Jean GRAND
 Sylvie VIRICEL donne pouvoir à Henri SECCO

Secrétaire de séance : Patricia DRAI

Syndicat mixte avenir Dombes Saône / validation du périmètre de contractualisation du PAEC

Monsieur le Président informe que le syndicat mixte Avenir Dombes Saône a décidé de répondre à l'appel à candidature régional pour l'élaboration de Projets Agro-Environnementaux Climatiques (PAEC) qui déclinent les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), outils majeurs du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de réduire les pressions agricoles sur l'environnement identifiées à l'échelle des territoires ;

- maintenir les pratiques favorables, sources d'aménités environnementales, là où elles risquent de disparaître ou de d'être modifiées en faveur de pratiques moins respectueuses de l'environnement.

D-2015-07-N046

Les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC), présentent une triple dimension agricole, économique et environnementale. Définis pour une durée de 5 ans à 6 ans, ils sont portés par un opérateur, chaque projet est co-construit en partenariat avec les acteurs du territoire. Il repose sur un diagnostic des enjeux environnementaux et agricoles du territoire, il définit la liste des MAEC mobilisables (cahier des charges proposés sur le territoire), il liste les actions complémentaires aux MAEC à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), il précise des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Chaque mesure correspond à un cahier des charges à respecter sur une période de 5 ans et donne lieu à une rémunération annuelle pour les exploitants volontaires qui la souscrivent. Les cahiers des charges sont propres aux spécificités environnementales de chaque territoire : protection des aires de captage en eau potable, biodiversité en zone Natura 2000, maintien des pratiques d'élevage à l'herbe, continuité écologique...

La mise en œuvre des MAEC est co-pilotée par la Région et l'État (DRAAF et DDT) dans le cadre du 2ème pilier de la Politique Agricole Commune (le FEADER). Les Agences de l'eau et les conseils Généraux s'associent également au financement de ce programme.

Après cette présentation générale du dispositif, Monsieur le rapporteur informe que le périmètre envisagé par le syndicat mixte Avenir Dombes Saône prévoit d'inclure l'ensemble du site FR 820 1635 Natura 2000 des étangs de la Dombes, dont la commune de Tramoyes et Miribel - les Echets.

La CCMP n'étant pas en capacité de faire acte de candidature pour la campagne 2015, il propose d'intégrer le périmètre de contractualisation dans le cadre de l'appel à projets PAEC campagne 2015 porté par le syndicat mixte Avenir Dombes Saône en qualité d'opérateur unique.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**A l'unanimité**

1/ **DONNE** son accord sur le principe d'intégrer le périmètre de contractualisation du syndicat mixte Avenir Dombes Saône dans le cadre de l'appel à projets PAEC campagne 2015.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Miribel, le 10/07/2015

Le Président
 Pascal PROTIERE




Annexe 3 : Mesures complémentaire du SDCAGE RMC

Tableau 3 Mesures complémentaires du programme de mesures du SDAGE Rhône Méditerranée Corse, pour les principales masses d'eau du territoire du PAEC Dombes Saône, en 2009. Source Agence de l'eau RMC

	Chalaronne	Veyle	Formans/ morbier	Sereine/ otey
Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques				
5C02 : Couvrir les sols en hiver	X	X	X	
5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux	X	X		
5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	X	X	X	
5D07 : Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	X			
5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)			X	
5C19 : Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	x	X		
Pollution par les pesticides				
5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	X	X	X	X
5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	X	X	X	X
5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	X	X		X
5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	X	X	X	X
5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)			X	
Menace sur le maintien de la biodiversité				
3D02 : Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides	x	x	x	x
Problème de transport sédimentaire				
3C37 : Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	X	X	X	X

Annexe 4 : données climatiques de deux stations météo du territoire

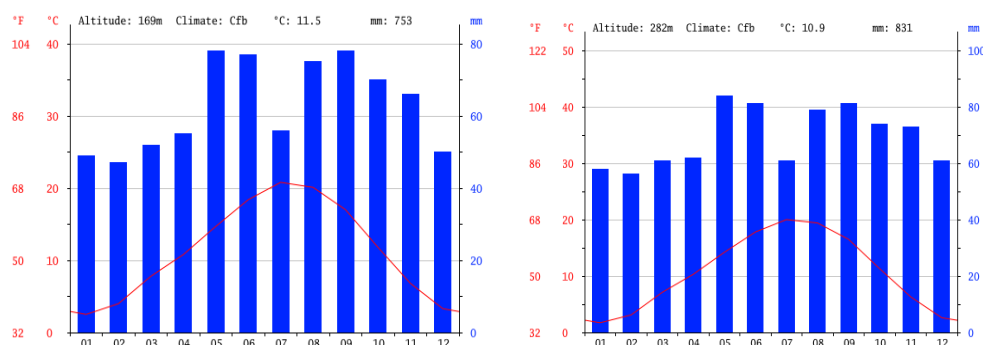
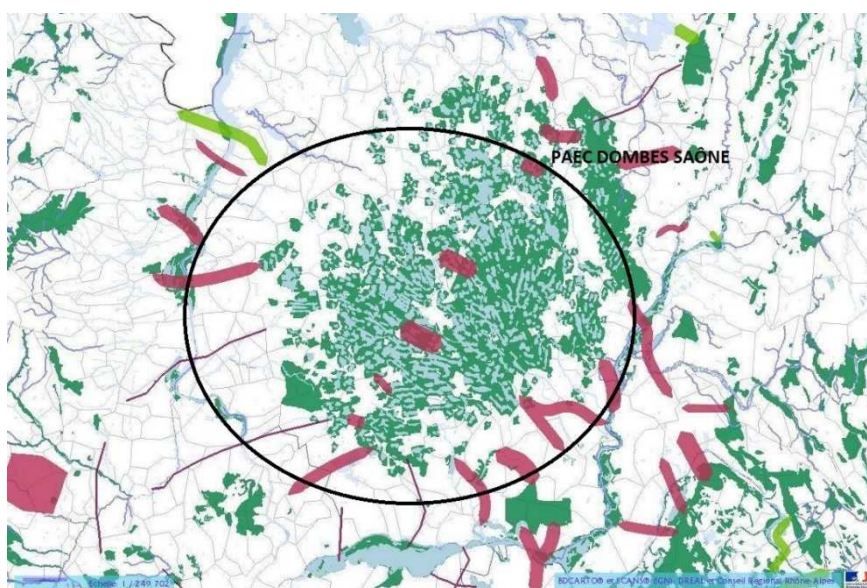


Figure 1: diagramme climatique de Villars-les-Dombes à gauche et Trévoux à droite (source: Météo France)

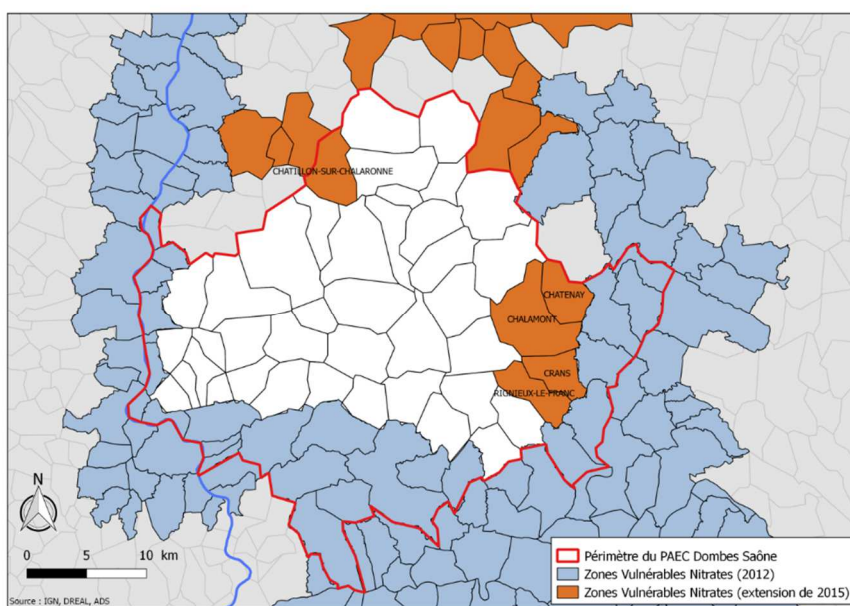
Annexe 5 : Schéma régional de cohérence écologique

Carte 1 : Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques sur le territoire du PAEC Dombes Saône



Annexe 6 : Zonage vulnérabilité Nitrate

Carte 2 : Communes concernées par la zone vulnérable nitrate et son extension de 2015



Annexe 7 : Caractéristiques générales agricoles pour l'ensemble du PAEC

Direction Régionale de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
Rhône-Alpes
Service régional de la statistique, de l'information
et de la prospective

recensement
agricole
2010

1_PAEC

Ensemble des exploitations

Caractéristiques générales des exploitations selon leur statut

	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié* (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total exploitations	1 447	1 028	65 601	63 282	1 828,0	1 607,3	380,5	508,0
dont								
Exploitations individuelles	1 225	741	42 914	30 834	1 121,5	654,6	111,6	79,7
GAEC	106	96	14 519	15 945	326,0	301,2	37,6	45,0
EARL	52	109	4 643	11 919	129,4	231,0	52,9	71,9

* salariés permanents (hors cadre familial) et saisonniers

Caractéristiques générales des exploitations selon leur orientation technico-économique

	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié* (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total exploitations	1 447	1 028	65 601	63 282	1 828,0	1 607,3	380,5	508,0
dont								
Céréales, oléagineux, protéagineux	519	434	21 988	26 043	378,7	342,8	44,8	21,7
Autres grandes cultures	60	54	2 420	2 662	143,3	94,0	76,7	37,7
Maraîchage	s	s	s	s	s	s	s	s
Horticulture	29	21	383	512	158,9	196,1	116,3	160,2
Viticulture	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fruits et autres cultures permanentes	3	s	4	s	1,9	s	0,0	s
Bovins lait	122	84	9 980	9 191	259,8	185,8	22,0	16,7
Bovins viande	68	46	3 051	3 069	70,4	52,4	6,1	5,3
Bovins mixte	17	11	1 317	684	37,6	18,7	2,6	4,6
Ovins et caprins	53	23	425	366	35,3	29,4	5,1	9,7
Ovins, caprins et autres herbivores	134	79	1 632	1 262	94,6	89,1	17,4	28,4
Elevages hors sol	109	85	5 155	4 543	191,9	266,8	50,1	152,1
Polyculture, polyélevage	332	182	19 243	14 832	454,4	310,0	39,5	57,6

* salariés permanents (hors cadre familial) et saisonniers

Caractéristiques générales des exploitations selon l'âge du chef

	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié* (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total chefs d'exploitation	1 447	1 028	65 601	63 282	1 828,0	1 607,3	380,5	508,0
Moins de 40 ans	326	173	24 009	15 468	588,4	332,5	123,2	90,5
40 à moins de 50 ans	358	279	19 028	21 244	569,2	497,0	184,8	167,7
50 à moins de 60 ans	392	317	18 151	20 503	489,9	586,1	59,6	215,5
60 ans et plus	371	259	4 412	6 067	180,5	191,6	12,9	34,4

* salariés permanents (hors cadre familial) et saisonniers

Succession des chefs d'exploitation âgés de 50 ans ou plus

	Exploitations		SAU (ha)	
	2000	2010	2000	2010
Total chefs de plus de 50 ans	763	637	22 563	35 241
Successesseur coexploitant	4	41	491	5 244
Autre successeur (non coexploitant)	263	180	8 721	11 952
Pas de successeur, l'expl. va disparaître	139	110	1 776	1 907
Ne sait pas	357	306	11 576	16 137

s : secret statistique

UTA : Unité de Travail Annuel

Main d'œuvre familiale

	Nombre d'actifs		dont pluriactifs		Volume de Travail (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total main d'œuvre familiale	2 532	1 735	631	524	1 425,6	1 074,5
dont						
Chefs d'exploitation	1 447	1 028	372	321	880,6	691,3
Coexploitants	221	293	35	80	183,3	220,8
Conjoints non coexploitants	592	235	161	79	275,4	98,8

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Surfaces cultivées et surfaces irriguées

	Exploitations en ayant		Surface cultivée (ha)		dont surface irriguée (ha)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total SAU	1 412	1 003	65 601	63 282	3 654	3 356
dont						
Céréales	1 126	817	36 517	36 595	3 145	2 596
Oléagineux, protéagineux	510	405	5 433	5 986	nd	241
Plantes industrielles	8	6	25	22	nd	16
Légumes secs, frais, fraise, melon	53	45	279	358	172	288
Fourrages annuels	300	192	2 779	2 847	93	74
Prairies artificielles	37	39	314	257	53	24
Prairies temporaires	478	401	10 197	9 247	nd	0
Prairies permanentes productives	713	384	5 489	4 418	0	0
STH peu productives	95	104	169	540	nd	0
Vignes	22	5	6	1	0	0
Fruits (yc petits fruits)	15	14	22	22	s	s

Cheptels

	Exploitations en ayant		Cheptel (en têtes)		Cheptel (en UGB)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total bovins	527	342	38 684	35 180	35 126	31 466
Vaches laitières	289	180	10 438	9 108	15 135	13 207
Vaches allaitantes	181	125	3 713	3 173	3 342	2 856
Total ovins	204	70	5 659	3 224	869	514
Brebis mères laitières	s	s	s	s	s	s
Brebis mères allaitantes	188	66	3 887	2 326	661	395
Total caprins	100	34	3 398	2 696	849	661
Chèvres	98	32	2 474	1 879	742	564
Total équins	258	157	1 635	1 688	1 544	1 617
Juments selle	154	85	403	383	363	345
Juments lourdes	44	23	103	120	103	120
Total porcins	121	47	42 447	33 844	12 497	8 747
Truies mères	25	13	2 345	3 767	492	791
Total volailles	686	213	1 133 300	1 409 700	16 112	19 351
Poules pondeuses d'œufs de consommation	581	140	353 730	615 600	4 952	8 618
Poulets de chair et coqs	306	104	291 380	285 400	3 205	3 139
Apiculture (nombre de ruches)	71	27	2 474	1 584	nd	nd

Signes de qualité, diversification, circuits courts

	Exploitations en ayant	
	2000	2010
Agriculture biologique (yc conversion)	12	14
Signes de qualité (yc vin et hors bio)	189	323
dont AOC-AOP, IGP, Label (yc vin)	55	39
Activités de diversification	nd	191
dont		
Transformation de lait	nd	20
Transformation autres produits (yc huile d'olive)	nd	37
Travail à façon	63	46
Hébergement-restauration	22	15
Circuits courts (yc vin)	nd	180
dont vente directe	205	166
dont + de 75% du chiffre d'affaires total (hors vin)	nd	60

s : secret statistique

nd : non disponible

UGB : Unité Gros Bétail

recensement
agricole
2010

Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt
Rhône-Alpes

Service régional de la statistique, de
l'information et de la prospective

Annexe 8 : caractéristiques générales agricoles de la zone Dombes du PAEC

Zone Dombes = limite administrative des communes concernées par Natura 2000

Caractéristiques générales des exploitations selon leur statut

	Exploitations		SAU (ha)	
	2000	2010	2000	2010
Total exploitations	1 118	826	54 035	52 190
dont				
Exploitations individuelles	929	585	33 797	24 445
GAEC	91	81	13 030	13 275
EARL	43	91	3 960	10 519

Surfaces cultivées et Surfaces irriguées

	Exploitations en ayant		Surface cultivée (ha)		dont surface irriguée (ha)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total SAU	1 090	804	54 035	52 190	3 412	3 162
dont						
Céréales	874	653	29 308	29 652	2 937	2 436
Oléagineux, protéagineux	401	319	4 496	5 076	nd	235
Plantes industrielles	5	4	16	9	nd	8
Légumes secs, frais, fraise, melon	36	32	249	339	154	277
Fourrages annuels	249	159	2 425	2 378	93	74
Prairies artificielles	30	29	261	150	53	24
Prairies temporaires	398	328	9 145	8 069	nd	0
Prairies permanentes productives	543	292	4 309	3 517	0	0
STH peu productives	74	97	141	531	nd	0

Cheptels

	Exploitations en ayant		Cheptel (en têtes)		Cheptel (en UGB)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total bovins	424	280	33 397	29 923	30 329	26 778
Vaches laitières	236	150	8 978	7 744	13 018	11 229
Vaches allaitantes	149	103	3 269	2 639	2 942	2 375
Total ovins	165	58	5 005	2 203	768	353
Brebis mères laitières	s	s	s	s	s	s
Brebis mères allaitantes	153	56	3 403	1 544	579	262
Total caprins	82	27	3 027	2 383	763	580
Chèvres	81	25	2 227	1 643	668	493
Total équins	199	124	1 344	1 441	1 269	1 386
Juments selle	122	69	341	276	307	248
Juments lourdes	36	20	87	105	87	105
Total porcins	96	35	32 467	19 982	9 632	5 312
Truies mères	18	9	1 486	1 987	312	417
			792	882		
Total volailles	541	163	800	700	11 498	12 366
Poules pondeuses d'œufs de consommation	465	106	242 290	414 930	3 392	5 809
Poulets de chair et coqs	257	84	214 910	186 000	2 364	2 046
Apiculture (nombre de ruches)	62	22	1 776	1 132	nd	nd

ANNEXE 9 Caractéristiques générales agricoles de la zone côtière de Saône

Limite administrative des Communes du PAEC à l'Ouest du site Natura 2000

Caractéristiques générales des exploitations selon leur statut

	Exploitations		SAU (ha)	
	2000	2010	2000	2010
Total exploitations	362	231	14 216	13 936
dont				
Exploitations individuelles	321	175	10 478	7 473
GAEC	22	23	2 690	4 144
EARL	10	21	771	1 735

Surfaces cultivées et surfaces irriguées

	Exploitations en ayant		Surface cultivée (ha)		dont surface irriguée (ha)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total SAU	357	229	14 216	13 936	268	204
dont						
Céréales	275	188	8 700	8 634	226	160
Oléagineux, protéagineux	132	103	1 254	1 258	nd	s
Plantes industrielles	s	s	s	s	nd	s
Légumes secs, frais, fraise, melon	17	11	29	18	17	12
Fourrages annuels	63	45	468	555	0	0
Prairies artificielles	6	12	21	104	0	0
Prairies temporaires	97	94	1 645	1 677	nd	0
Prairies permanentes productives	187	96	1 220	949	0	0
STH peu productives	22	20	30	57	nd	0
Vignes	11	s	3	s	0	0
Fruits (yc petits fruits)	5	11	15	19	s	s

Cheptels

	Exploitations en ayant		Cheptel (en têtes)		Cheptel (en UGB)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total bovins	123	77	8 007	8 641	6 944	7 408
Vaches laitières	63	38	1 929	1 903	2 797	2 759
Vaches allaitantes	41	26	650	736	585	662
Total ovins	53	15	1 005	1 377	152	213
Brebis mères laitières	s	0	s	0	s	0
Brebis mères allaitantes	48	14	721	1 041	123	177
Total caprins	21	6	834	366	202	97
Chèvres	20	6	574	288	172	86
Total équins	69	38	300	291	281	274
Juments selle	37	17	67	103	60	93
Juments lourdes	8	4	16	16	16	16
Total porcins	40	17	12 989	17 204	3 621	4 551
Truies mères	6	4	401	1 780	84	374
Total volailles	172	53	201 500	540 800	2 618	7 170
Poules pondeuses d'œufs de consommation	142	35	2 420	s	34	s
Poulets de chair et coqs	63	23	124 750	126 960	1 372	1 397
Apiculture (nombre de ruches)	8	4	309	92	nd	nd

Annexe 10 : Présentation des différents systèmes de production avec ruminants bovins identifiés sur le territoire suite aux pré-diagnostic

Elevage bovin allaitant : 2 principaux systèmes de production ont été identifiés : Système « élevage basé principalement sur l'engraissement » :

Pour ces exploitations l'activité d'engraissement de bovins prédomine. Les surfaces en bâtiments d'élevages sont importantes et permettent d'accueillir plusieurs lots de bêtes (veau, taurillons, et vaches de réformes) au fil de l'année. C'est pourquoi le nombre d'UGB est important (> 140 UGB) comparé aux autres élevages. L'engraissement se fait par l'achat de concentré et la production de maïs ensilage: environ 30% de la surface fourragère principale (SFP) est en maïs. Le ratio de la surface en herbe sur la SAU est élevé en comparaison des autres systèmes (45 à 65%). Le chargement est supérieur à 2.3UGB/ha.

- Système « élevage naisseur engraisseur »

Dans ce système de production la taille des troupeaux ne dépasse pas les 90 UGB pour une SAU d'environ 140 ha. Ces exploitations consacrent une part importante de la SCOP à la vente. Seulement 10 à 25% des céréales sont destinées à l'autoconsommation. Le taux d'herbe/SAU est d'environ 30% et le chargement d'environ 2UGB/ha. La production animale est orientée sur la vente de « broutards » et l'engraissement de génisses et taurillons. Le maïs est très peu utilisé en fourrage. Des achats de concentrés sont effectués pour l'engraissement.

➤ **Polyculture Elevage bovins lait : 2 grands types de système de production : voir détail annexe**

- Exploitations avec faible combinaison des productions végétales et animales

Dans ce système de production la stratégie de l'exploitation est d'avantage tournée vers la production céréalière. Seulement 10% de la SCOP est destinée à l'autoconsommation. Ces exploitations, qui ont amorcé leur reconversion céréalière souvent en s'agrandissant, sont principalement situées sur les périphéries ouest et sud du plateau dombiste, où les potentiels agronomiques des sols sont meilleurs. Le taux d'herbe/SAU est d'environ 30%. La production d'herbe est principalement ensilée (2 coupes). Le maïs représente entre 15 et 30% des surfaces fourragères. La SAU est d'environ 70 à 90 ha de SAU par associé.

- Exploitations avec une plus forte combinaison des productions végétale et animale

Dans ces systèmes où la SAU est plus petite (environ 60ha par associé), 30 % des surfaces céréalières et oléo protéagineux sont destinés à l'autoconsommation par le troupeau. Ces exploitations tentent de s'orienter vers plus d'autonomie alimentaire. Leurs taux d'herbe/SAU sont donc plus importants et varient de 40% à 60%, tout comme le ratio maïs/SFP 15 à 32%. Ces exploitations sont majoritairement situées dans le centre ou le Nord de la Dombes, où le contexte pédoclimatique est plus contraignant pour la production céréalière.

Annexe 11 : Présentation des différents systèmes spécialisés en grandes cultures :

Exploitation n°	3	4	18	23	10	22	25	26	28	11	12	16
Taille de l'exploitation (ha)	321,18	170	127	270	235	160	385	117	125	73	56	88
Localisation	Nord de la Dombes	Sud de la Dombes	Sud de la Dombes	Sud de la Dombes	Sud de la Dombes	Sud de la Dombes	Côtière	Côtière	Côtière	Sud de la Dombes	Nord de la Dombes	Côtière
Status	GAEC	Indiv	Indiv	EARL	EARL	EARL	GAEC	GAEC	Indiv	Indiv	Indiv	EARL
Nombre d'associés	2	1	1	2	2	1	2	2	1,5	1	1	1
Nombre d'ha par associé (ha)	160,59	170	127	135	117,5	160	192,5	58,5	83,3333333	73	56	88
	40% < maïs/SCOP < 50%				maïs/SCOP > 50%			maïs/SCOP > 50%				maïs/SCOP < 25%
	30 à 40% blé/SCOP				30% blé/SCOP			30% blé/SCOP				30% blé/SCOP
	10% colza/SCOP				10% à 20% colza/SCOP			6% soja ou colza/SCOP				17% colza /SCOP
	10% soja/SCOP											21% légumineuse /SCOP
								20% tournesol/SCOP				6% tournesol/SCOP
Nombre de cultures différentes	plus de 4 cultures différentes				entre 2 et 3 cultures différentes			entre 3 cultures différentes				5 cultures différentes
IFT Herbicide	1,76	0,92	1,97	1,48	1,75	1,93	1,14	1,64	1,51	2,63	1,60	0,80
IFT Hors Herbicide	1,37	1,34	2,00	2,36	1,07	3,17	0,72	2,05	0,99	1,07	1,10	0,79
Rotation principale	Blé-colza-(soja)-maïs & Maïs – blé - colza – blé ou tournesol				maïs2 - colza – blé & Maïs2 – blé			2maïs – 1 blé- 1 colza (ou autre) – blé & 4 maïs - 1 blé				blé - maïs - colza - tournesol et féverole

Tableau 1: Tableau des différents systèmes de production « grandes cultures » identifiés sur le territoire suite aux pré-diagnostic

On distingue trois grands types de systèmes de production pour les exploitations céréalières avec ou non un atelier volaille.

- **Exploitations céréalière de petite taille :**

La SAU de ces exploitations est en moyenne de 60 à 80ha par associé, et souvent en statut individuel. Elles se distinguent par leur faible diversité de cultures (2 ou 3) et la part importante de maïs dans la SCOP (>50%). La rotation est donc assez basique :

- **Exploitations de grande taille avec en parallèle un atelier volaille :**

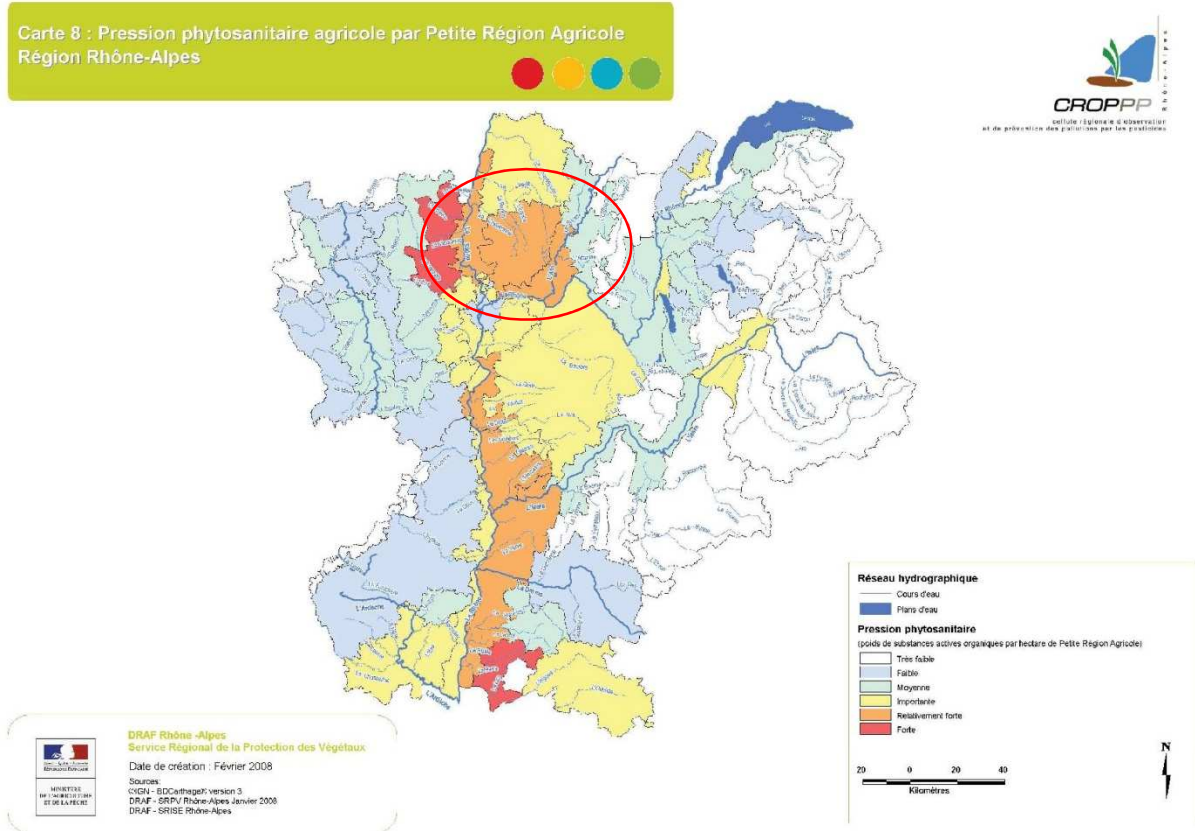
Ces exploitations se caractérisent par leur grande taille (119ha<SAU<192ha par associé). La présence d'un atelier volaille limite la diversité des cultures. Les exploitants préférant implanter au maximum deux ou trois cultures pour lesquelles ils maîtrisent la conduite le suivi/contrôle et la récolte. Les surfaces cultivées en maïs représentent plus de 50 % de la SCOP. Le blé et le colza (ou tournesol) sont les deux autres principales cultures. L'aliment des volailles est en très grande partie, voire en totalité, produit sur la ferme.

- **Exploitations céréalières de grande taille avec une diversité de cultures**

Ces exploitations dont la SAU est supérieur à 135 ha par associé, se distinguent par une quatrième ou cinquième culture et des rotations plus diversifiées que les modèles présentés plus hauts. La part de maïs est comprise entre 40% et 50% de la SCOP.

Annexe 11 bis : Données relatives à la qualité de l'eau

Carte 8 : Pression phytosanitaire agricole par Petite Région Agricole
Région Rhône-Alpes



Carte 3 : Intensité des pressions phytosanitaires sur les petites régions agricoles de Rhône Alpes

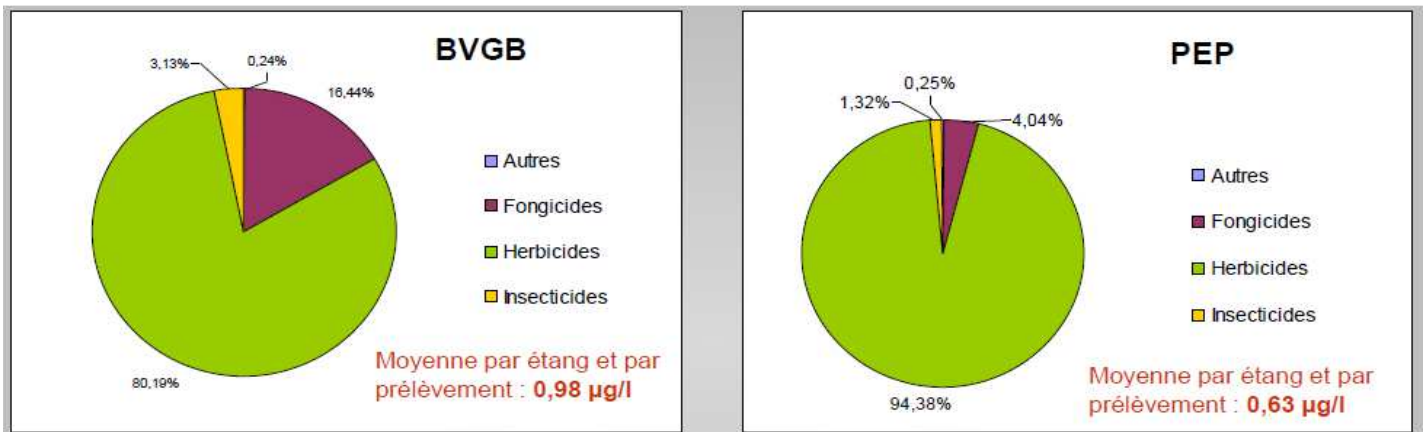


Figure 3 : Répartition des concentrations quantifiées par usage dans les analyses d'eau réalisées dans le cadre du programme « bassin versant Grand Birieux et réseau piscicole

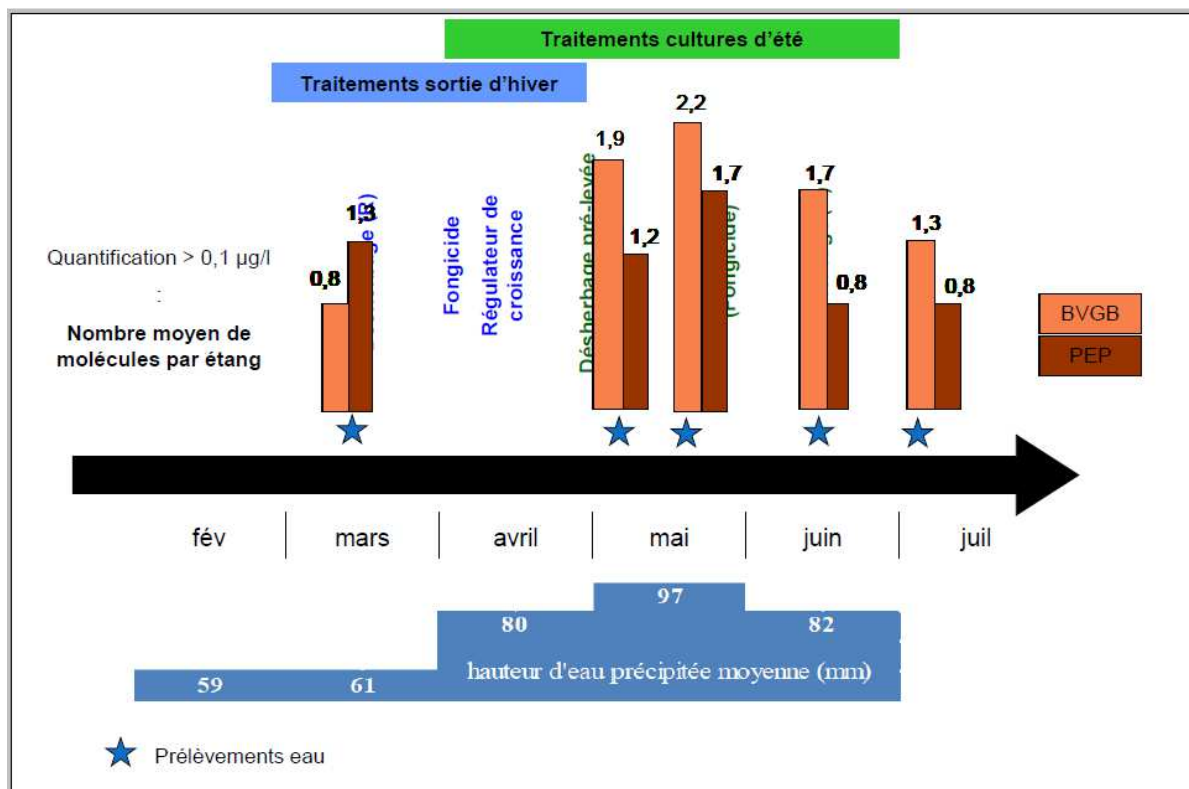
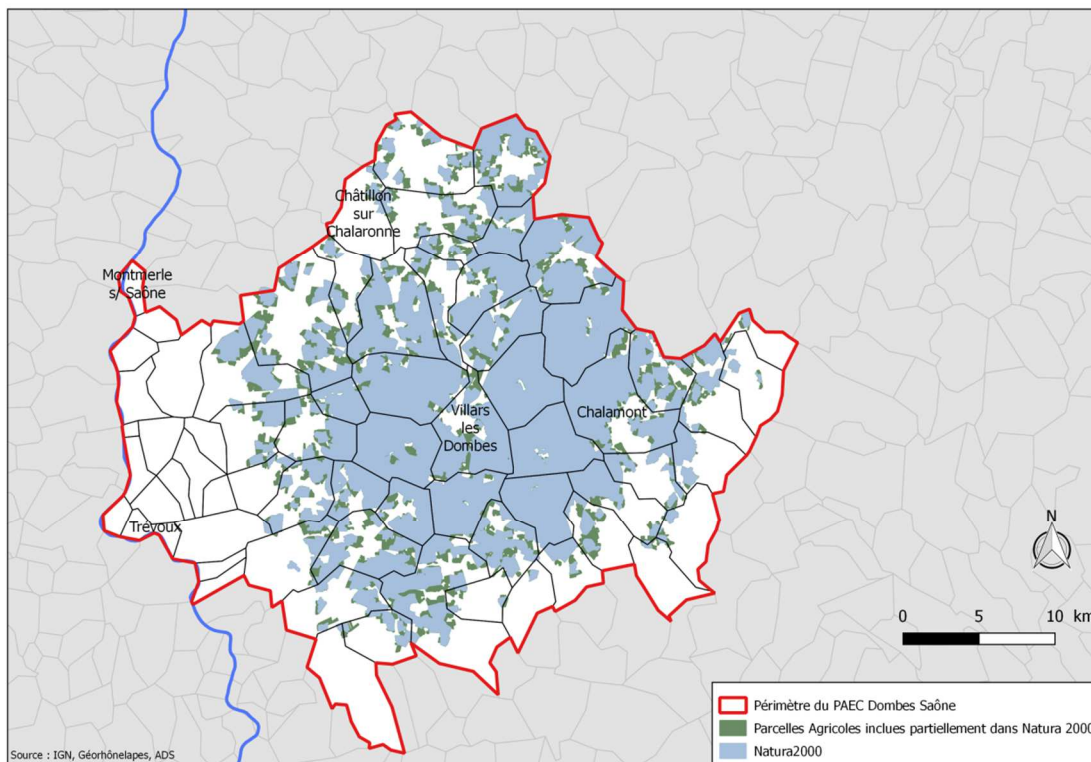
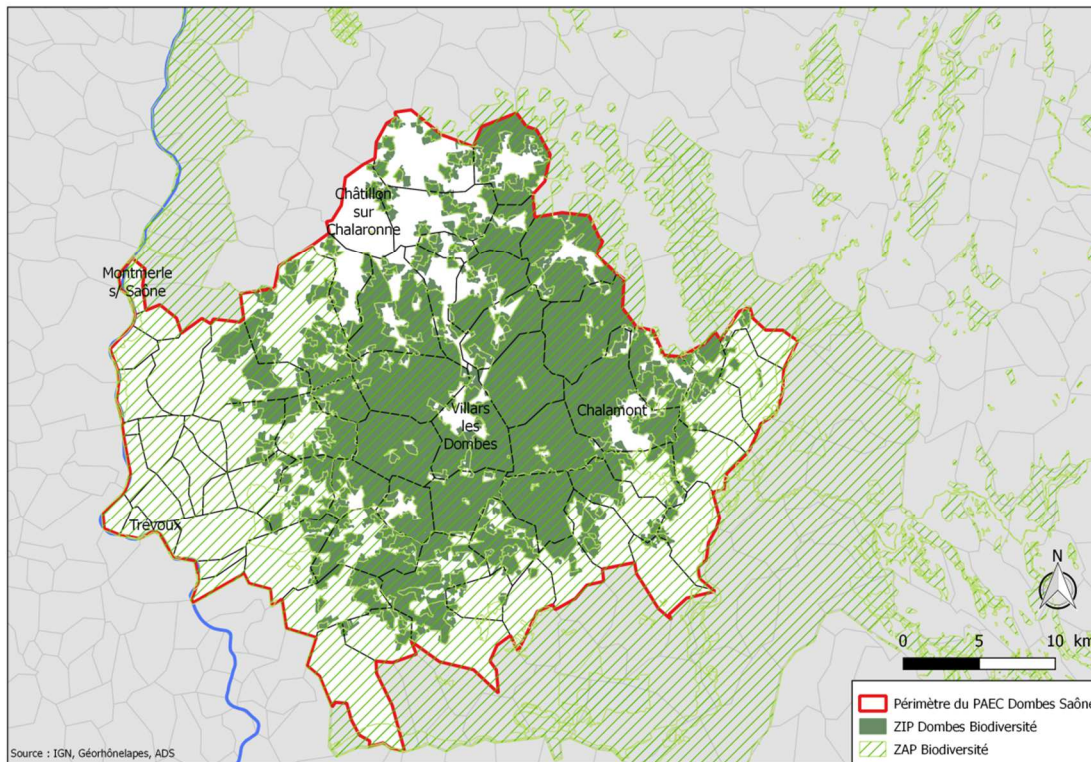


Figure 4: Calendrier des prélèvements et résultats globalisés étangs BVGB & PEP (réseau piscicole)

Annexe 12 : Cartes de la ZIP Dombes biodiversité



Carte 3 : parcelles agricoles incluses partiellement dans Natura 2000 et intégrées à la ZIP Dombes biodiversité



Carte 4 : Cohérence entre la Zip Dombes biodiversité et la ZAP Régionale

Annexe 13 Bilan des MAET sur le site Natura 2000 « étangs de la Dombes »

Mesures proposées	Contenu des mesures	Rémunération /an	Nombre d'agriculteurs	Quantité engagée	%des surfaces éligibles
Retard de fauche	Pas de fauche du 15/04 au 20/06 sur des surfaces en herbes	272€/ha	32	134ha	1,56%
Gel MAET	Sur d'anciennes parcelles en céréales, localisation d'un Gel en bord d'étangs Pas de broyage jusqu'au 15/08	126€/ha	39	100ha	0,67%
Mise en défens & pâturage	Clôture d'une partie de prairie pour la reproduction des oiseaux en bord d'étang (10% de la surface engagée jusqu'au 1/07)	117€/ha	21	216ha	2,52%
Retour en herbe & gestion de l'herbe	Augmentation de la surface en herbe de l'exploitation (surfaces en céréales éligibles)	de 325 à 450€/ha	47	265 ha	1,77%
Bandes enherbées	Implantation de bandes enherbées sur des parcelles en céréales au delà des exigences réglementaires	369€/ha	74	48ha	0,32%
Cultures Intermédiaires	Implantation de CIPAN sur des parcelles en céréales hors des Zones Vulnérables	86€/ha implanté	42	264 ha implantés	1,83%
Entretien de haies	2 entretiens en 5 ans sur 1 ou 2 faces	0.19 ou 0.34€/ml	84	166km	
Entretien de fossés	1 entretien en 5 ans	0.57/ml	151	73km	
Bilan provisoire	1,57 million d'€		118 agriculteurs		

Tableau 3 : liste des mesures et bilan des contractualisations

Synthèse de « L'Etude de l'efficacité des MAET Biodiversité sur la nidification des anatidés en Dombes » Quentin Martinez

Cette étude met en avant les effets modestes des mesures biodiversité (retard de fauche et mise en défens), pour la nidification des anatidés. L'attractivité des parcelles dépend de leur taille (>4ha) et de la hauteur d'herbe au moment de l'installation des nids avril/ma (<30 cm). L'étude montre que les parcelles conventionnelles, fertilisées et donc plus précoces dans leur pousse, sont plus attractives que les parcelles MAET. Il y a donc eu une concurrence exercée par les parcelles conventionnelles voisines, faisant souvent l'objet de fauches précoces et multiples, sur les parcelles MAET à fauche tardive. Cette étude a abouti à la mise en place d'une expérimentation⁷ pour identifier des mélanges prairiaux à pousse précoce et conservant leur qualité fourragère jusqu'à une fauche tardive (30 juin). Quatre mélanges ont été implantés avec la participation d'exploitants volontaires, sur quatre parcelles expérimentales. Durant quatre ans ces mélanges ont été suivis (densité, hauteur, composition) et analysés (qualité fourragère). Les conclusions finales de ce programme sont en cours d'élaboration. Les mélanges retenus seront ensuite inscrits dans les cahiers des charges des MAEC « couvert 6 + herbe 6 » de la ZIP Dombes Biodiversité (voir 3.5 choix des mesures).

Synthèse de l'étude « Sur le territoire de Dombes, quels sont les impacts des Mesures Agri-environnementales Territorialisées sur les systèmes d'exploitations ? » Yvonne Drevillon

L'étude réalisée en 2010 (3 ans avant la fin des contrats) ne constitue pas un bilan des MAET à l'issu des 5 ans d'engagement, et ne dit pas non plus si ces mesures ont été maintenues à l'issu du contrat. Elle présente des données quantitatives et qualitatives basées sur l'avis des exploitants vis-à-vis des changements de stratégies consécutifs à la contractualisation. Parmi les mesures analysées, deux sont proposées dans le présent dossier : retour en herbe et retard de fauche.

⁷ Expérimentation « mélanges prairiaux dombistes » pilotée par la CA01 et associant l'ONCFS, Ain Conseil élevage et CA26

- Retour à l'herbe : développement de l'atelier lait et réorganisation de l'assolement
Les mesures de « Retour en herbe » ont principalement été contractualisées par les céréaliers (52% de la surface totale) et les éleveurs laitiers (38% de la surface totale). Parmi les 118 agriculteurs ayant contractualisé des MAET, le retour en herbe concerne 44% des laitiers. Ils engagent en moyenne 10% de leur SAU. Cette mesure a engendré sur les exploitations « bovin lait » une augmentation de la STH et un renforcement de l'atelier lait au détriment de l'atelier « céréales ».

Parmi les 21 éleveurs bovins allaitants ayant contractualisés des MAET, seulement 10% ont souscrit à une mesure de retour en herbe. Les éleveurs allaitants ont déjà une part importante d'herbe dans leur assolement. L'augmentation de la surface en herbe n'est pas fréquente. Les marges de manœuvre pour le développement de cette mesure sont faibles.

Les exploitations cérésières qui ont engagées des surfaces importantes dans la mesure « Retour en herbe » opèrent un important changement d'assolement pour garantir leurs revenus et ne plus subir les aléas d'une culture. Dans les exploitations cérésières, le foin est commercialisé.

Aux dires des exploitants Le développement de l'atelier lait nécessite une réorganisation de l'assolement en faveur de l'herbe qui n'est pas simple à opérer. La pérennité du « Retour en herbe » reste incertaine et dépendra, comme les autres mesures, de la propreté de la parcelle, du prix des céréales et également de la capacité à trouver et maintenir un nouvel équilibre dans la ration alimentaire. 42% des agriculteurs rencontrés pensent à un compromis à l'issue des 5 ans d'engagement, en maintenant la parcelle en herbe mais sans retard de fauche.

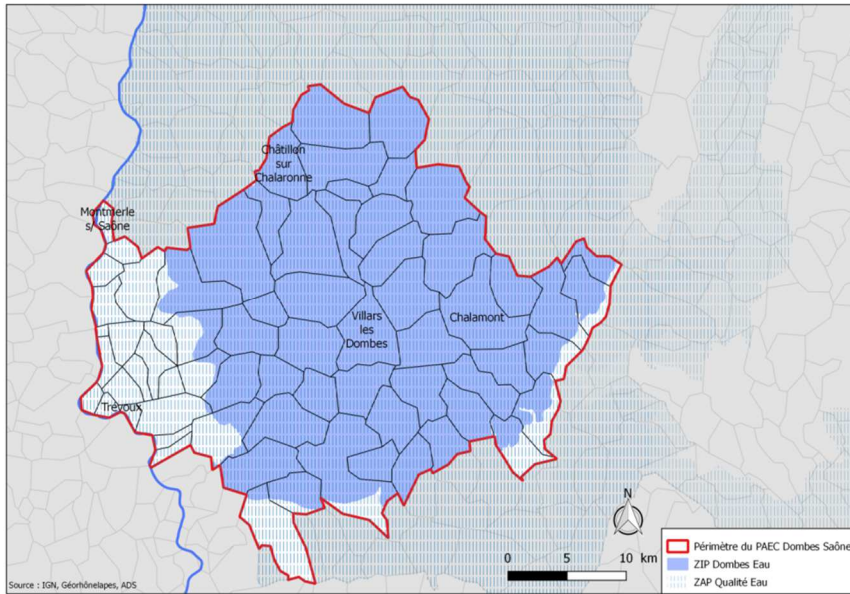
- Retard de fauche : impact important sur le coût de l'alimentation et la valeur du fourrage vendu
Parmi les 118 agriculteurs ayant contractualisé des MAET, 40% des agriculteurs en bovin lait se sont engagés dans une mesure de gestion de l'herbe, en moyenne sur 6% de leur surface en. Ils restent très prudents quant à l'influence d'un retard d'exploitation sur leur système. Ils ne se sont engagés que sur de petites surfaces probablement pour limiter l'impact sur l'alimentation du troupeau. Les éleveurs bovins allaitants ont été très moteurs sur cette mesure ; 14 des 22 éleveurs ayant souscrits des MAET ont souscrit cette mesure. Ils engagent des surfaces conséquentes (10%SAU) car possèdent plus de marge de manœuvre que les laitiers sur l'alimentation du cheptel. Les exploitants en grandes cultures se sont peu engagés dans ces mesures (40%des 40 exploitants).

Aux dires des exploitants rencontrés : la mesure retard de fauche a engendré une baisse de la quantité de fourrage sur 48% des parcelles (perte d'une coupe sur 2). Pour compenser, les exploitants ont donc augmenté le nombre de coupes sur les autres parcelles. Les laitiers ont complété la ration par des concentrés. Pour 74 % des parcelles, une baisse de la qualité a été constatée. Le foin récolté était distribué aux génisses ou vendus au 1/3 du prix. Pour 70 % des exploitants, le maintien de la pratique dépendra de la propreté de la parcelle, et du climat.

Tableau 5 : date moyenne de fauche des 15 exploitants rencontrés. Source SMADS

Exploitation n°	1	2	5	6	7
Date de Fauche ensilage/enrubannage	10-mai	début mai - 15 mai	10-15mai	début mai - 15 mai	15-mai
Date fauche foin	fin mai	fin mai, début juin	fin mai, début juin	début juin	début juin
Exploitation n°	8	9	13	14	15
Date de Fauche ensilage/enrubannage	début mai	05-mai	15-30 mai	mi mai	fin avril
Date fauche foin	fin mai/début juin	début juin	début juin	début juin – mi juin	fin mai début juin
Exploitation n°	17	19	20	21	27
Date de Fauche ensilage/enrubannage	10-mai	début mai - 15 mai	début mai	/	début mai - 15 mai
Date fauche foin	1er juin	Fin mai début juin	début juin	15-mai	Fin mai début juin

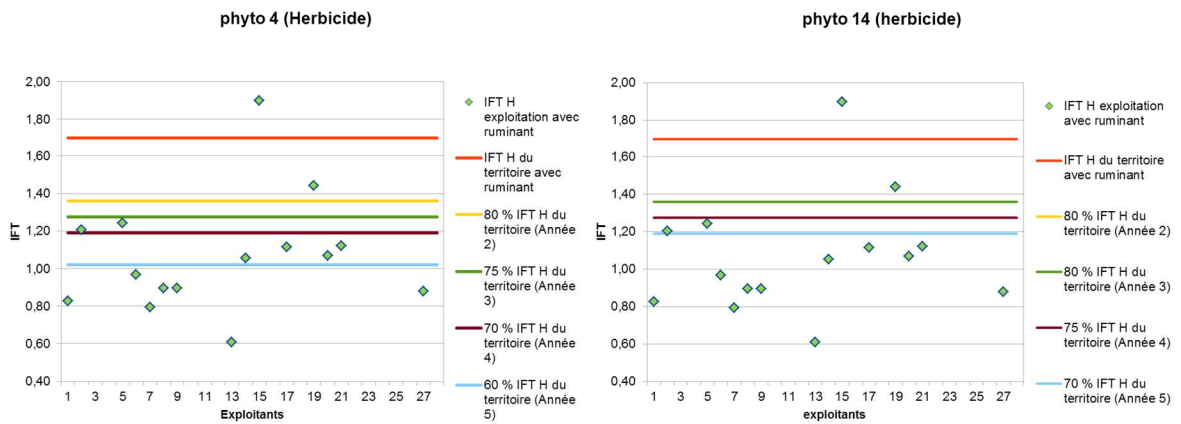
Annexe 14 : Zone d'intervention prioritaire Dombes eau



Carte 5 : Cohérence de la ZIP Dombes eau avec la ZAP régionale

Figure 5 : Positionnement des IFT des exploitations enquêtées sur la ZIP Dombes Eau

Positionnements des IFT Herbicide des exploitations avec ruminants enquêtées sur la ZIP Dombes eau, vis-à-vis des objectifs des mesures Phyto 04 & 14



Positionnements des IFT Herbicide des exploitations sans ruminants enquêtées sur la ZIP Dombes eau, vis-à-vis des objectifs des mesures Phyto 04 & 14

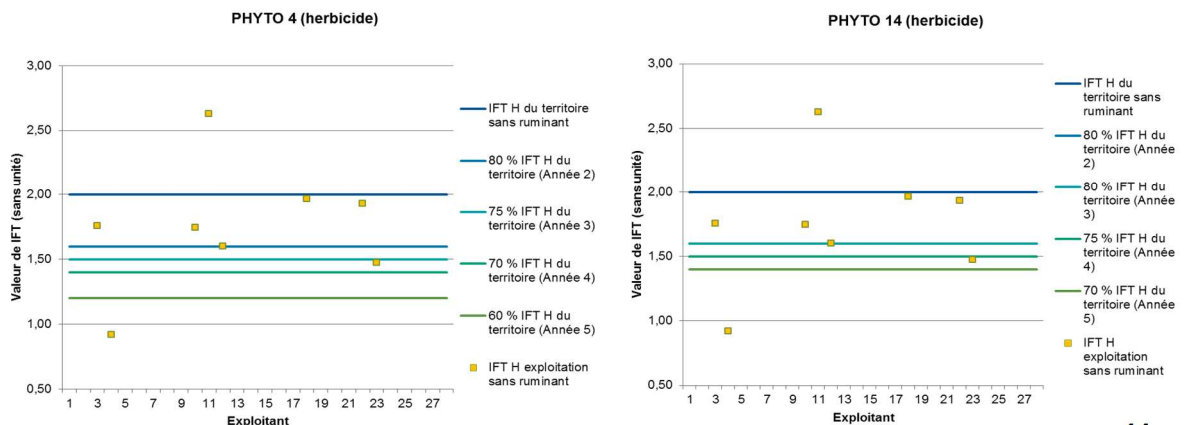
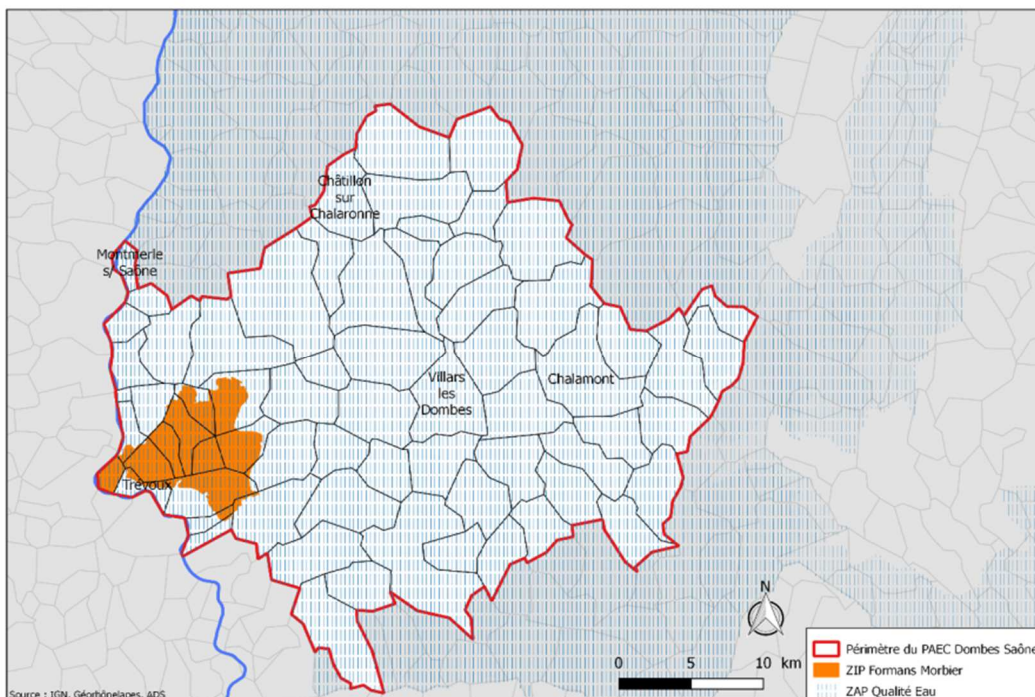


Tableau 6 : Niveau de baisse de l'IFT hors Herbicides à atteindre par les exploitants enquêtés pour les mesures phyto 6 et 16

Exploitation avec ruminants	Baisse de l'IFT HH pour atteindre les objectifs de la 5ème année	
	Mesure phyto 6	Mesure phyto 16
2	34%	15%
3	27%	5%
4	26%	3%
5	31%	10%
6	52%	38%
8	0%	0%
10	7%	0%
11	7%	0%
12	9%	0%
14	2%	0%
15	76%	69%
17	42%	25%
18	50%	35%
21	0%	0%
22	68%	59%
23	58%	45%
Moyenne (hors 0%)	35%	30%

Annexe 15 : Zone d'intervention prioritaire Formans Morbier

Carte 6 : Cohérence de la ZIP Dombes eau avec la ZAP régionale qualité de l'eau



Annexe 16 : Détails des autres actions complémentaires prévues dans le PAEC Dombes Saône :

➤ **Expérimentation et suivi de bandes enherbées (Maîtrise d'ouvrage à définir) :**

Le programme « bassin versant Grand Birieux » a permis d'expérimenter de nouveaux types de bandes enherbées aménagées avec des rigoles de dispersion censées augmenter leur potentiel épuratoire. Ce type d'aménagement suscite une inquiétude des agriculteurs quant à l'inondabilité des parcelles. Par ailleurs leur développement à l'échelle du bassin versant semble limité. Il est donc prévu de poursuivre les expérimentations auprès d'autres agriculteurs volontaires s'étant engagés en MAEC couvert 6.

➤ **Promotion et développement de l'agriculture biologique (Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte avenir Dombes Saône)**

Le SMADS s'est engagé dans un projet de développement l'AB afin de mettre en œuvre les pistes d'actions identifiées dans une étude menée en 2014 sur les potentialités de développement de l'AB. Deux supports de communication ont été produits pour présenter plusieurs retours d'expérience de mise en place de désherbage mécanique et les filières conventionnelles et biologiques présentes sur le territoire. Ils seront distribués dès l'automne. Le 29 octobre 2015 une réunion à destination des producteurs bovin/ lait sera organisée par l'ADABIO, sur le territoire du PAEC Dombes saône à Chalamont, afin de présenter les techniques de productions, les débouchés, et les acteurs économiques de la filière. Ce travail sera poursuivi en 2016 et 2017 avec l'organisation de journées similaires sur d'autres productions. Un travail sur l'approvisionnement en produits bio de la restauration hors foyer sera également mené.

➤ **Création d'une micro filière de luzerne entre la Dombes et le val de Saône (Maîtrise d'ouvrage association Dombes val de Saône Luzerne)**

A l'initiative d'un groupe d'éleveurs de la Dombes et du lycée agricole de Cibeins, un projet de création d'une unité de séchage de luzerne a émergé en 2013 sur le site du lycée. Il prévoit la production locale de luzerne par des céréaliers de la côtère de Saône et leur achat par des éleveurs de la Dombes pour approvisionner l'unité de séchage. Pour les éleveurs l'enjeu est de sécuriser les apports en protéines végétales. Pour les céréaliers, la culture de la luzerne constitue une bonne tête d'assolement peu consommatrice d'intrants et qui permettrait de réduire leur IFT.

➤ **Valorisation de la viande bovine de Dombes : (Maîtrise d'ouvrage syndicat mixte avenir Dombes Saône)**

Cette idée est ressortie récemment dans un groupe de travail Leader où des éleveurs étaient amenés à s'exprimer sur des actions à mettre en œuvre pour pérenniser et valoriser la filière bovine de la Dombes. L'élevage bovin joue un rôle important dans le fonctionnement économique et écologique de la Dombes. A l'image d'autres territoires qui ont communiqué sur ce lien entre élevage et milieux naturels, il serait peut-être opportun de faire connaître et promouvoir les spécificités de la production allaitante en Dombes.

Annexe 17 : Présentation de la gouvernance du PAEC Dombes Saône

Rôle du syndicat mixte ADS

- Mobilisation du partenariat pour l'animation des MAEC (rédaction des conventions partenariales, définition d'une méthodologie de travail)
- Coordination de la campagne de communication autour des MAEC
- Information et orientation des agriculteurs candidats vers les animateurs,
- Suivi de la contractualisation et des diagnostics, bilan des campagnes
- Animation du comité de pilotage et du comité technique pour la transition agro-écologique
- Suivi de l'accompagnement individuel des agriculteurs engagés en MAEC

Rôle des animateurs

- Présenter en détails les mesures et leurs objectifs aux agriculteurs
- Orienter si besoin les agriculteurs vers la réalisation de diagnostics
- Appui technique pour le montage des contrats, cartographie des engagements, intégration dans télé PAC
- Transmission des informations au SMADS

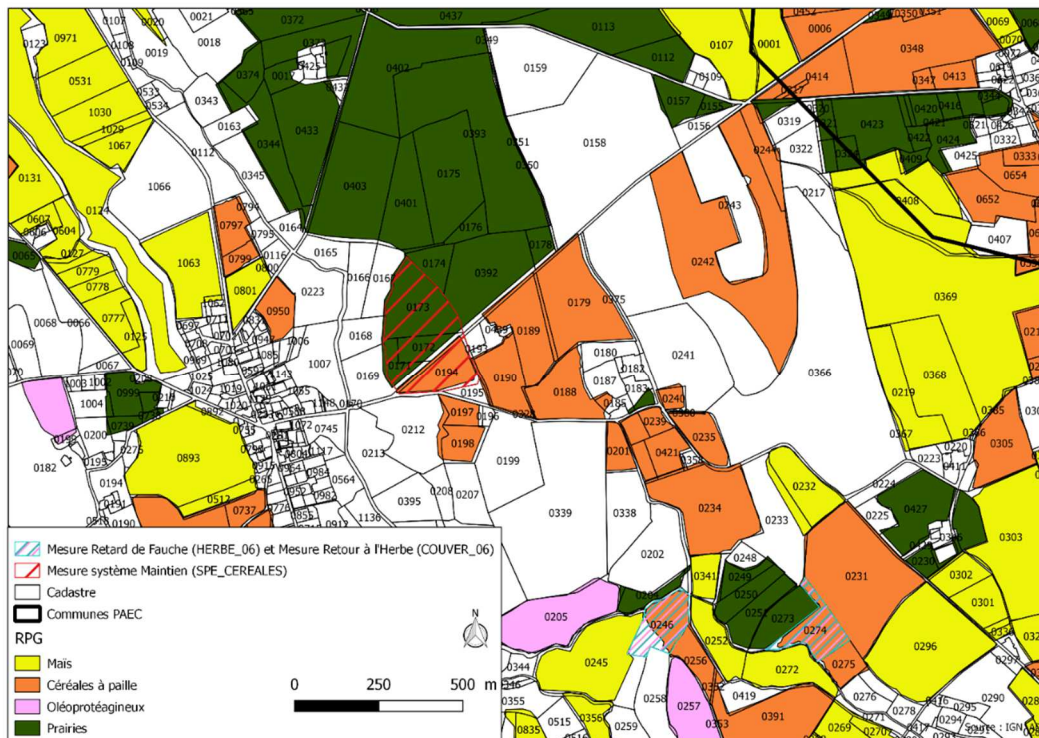
Rôle du comité de pilotage

- Finaliser la rédaction des cahiers des charges,
- Procéder au bilan des campagnes, échanger sur les ajustements nécessaires,
- Validation et suivi des actions complémentaires

Rôle du comité technique

- Promotion des MAEC au sein de leurs réseaux
- Elaboration, mise en œuvre et suivi des actions complémentaires dans un cadre collectif pour favoriser la transition agro-écologique des exploitations

Annexe 18 : Exemple du suivi cartographique prévu pour les engagements en MAEC



Annexe 19 : indicateurs et méthodes de suivi des MAEC et actions complémentaires.

Attendus environnementaux du PAEC Dombes Saône	Indicateurs choisis	Méthode de suivi
Augmenter les surfaces en herbes sur lesquelles les canards prairiaux peuvent compléter leur cycle de reproduction	Surfaces engagées en MAEC retour en herbe et retard de fauche	Suivi cartographique
	Qualités écologiques et fourragères des parcelles engagées	Suivi densité, hauteur et qualité fourragère sur un échantillon de parcelles engagées. MO CA01 et Ain conseil élevage, suite programme mélanges prairiaux
	Présence et densité de nids sur les parcelles engagées	Comptage des nids en période sur un échantillon de parcelles engagées, avec l'appui de la fédération départementale des chasseurs
	Valorisation fourragère des parcelles engagées	Rencontre des agriculteurs à l'issu des 5 ans pour évaluer l'intégration de ces surfaces dans le système de l'exploitation
Améliorer la qualité de l'eau	Présence de molécules herbicides et hors herbicides dans le réseau hydrologique	Définir un état initial à partir des programmes d'analyses d'eau existantes (syndicat de rivières, CD01, programme BVGB) et procéder au suivi sur 5 ans. Mener un suivi de la qualité de l'eau sur un système hydrographique cohérent sur lequel des MAEC et ou des actions ont été menées : ex plateforme d'expérimentation.
	Implantation ou extension de bandes enherbées sur zones stratégiques	Suivi cartographique de la contractualisation pour chaque campagne.
Amorcer une transition agro écologique	Motivation des agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques	Participation aux événements de formation, conseil, démonstration de techniques et matériel
		Nombre d'agriculteurs engagés en mesures Phyto et système
		Suivi des agriculteurs ayant réalisés des diagnostics d'exploitations et bilan de la mise en œuvre des préconisations
	Viabilité économique et sociale des exploitations engagées en MAEC PHYTO et Système	Suivi et analyse technico-économiques par le comité technique d'un échantillon de fermes engagées
	Niveau d'équipement du territoire en matériel alternatif et aire de lavage	Inventaire de l'existant en 2015 et bilan en 2018 et 2020. Cf chapitre 4
	Baisse de l'IFT moyens des exploitations non engagés en MAEC	Suivi des IFT des agriculteurs rencontrés en 2015, en 2018 et 2020
	Mobilisation des acteurs économiques dans la transition agro écologique	Pérennité du partenariat au sein du comité technique pour la transition agro-écologique
		Actions mises en œuvre par les opérateurs économiques
	Evolution du nb de diagnostics réalisés	
Evolution des surfaces et du nombre d'agriculteurs mettant en œuvre des pratiques culturales innovantes	Sélection par le comité technique des pratiques à suivre : état initial en 2015, bilan 2020.	